



Une économie dynamique et inclusive

## 6. Une économie dynamique et inclusive

### 6.1 La Belgique, une économie en mutation

*Globalisation et nouvelles technologies modifient profondément la structure des économies avancées, ...*

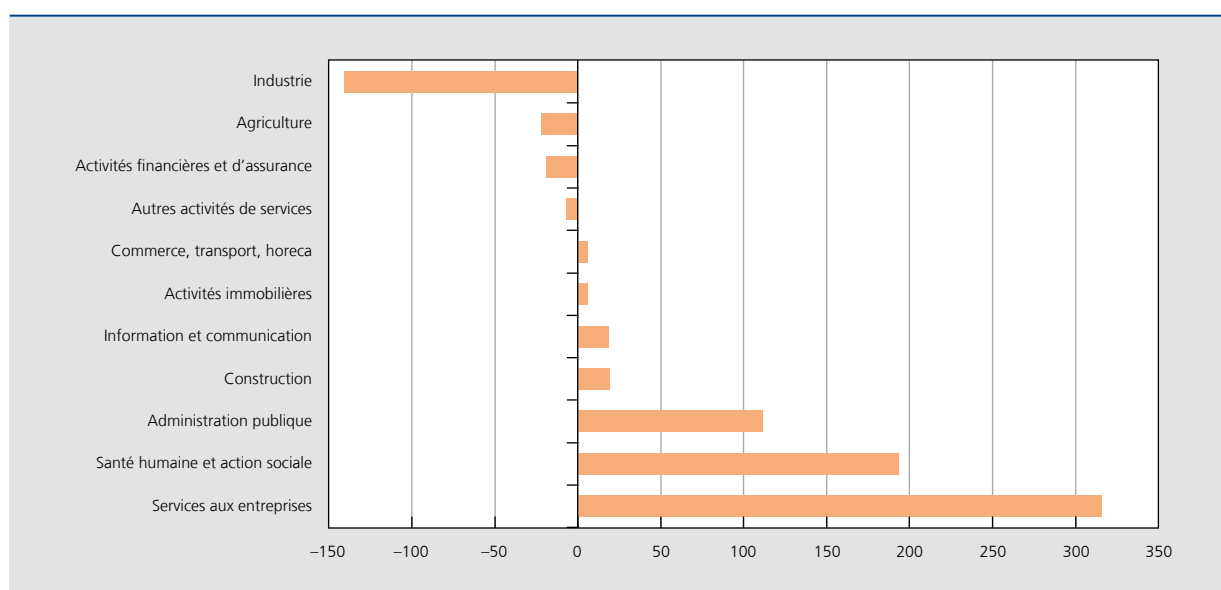
Ces dernières décennies, l'économie mondiale a subi de profondes mutations. Couplées aux réductions des coûts de transport et des barrières aux échanges d'informations, les avancées technologiques ont bouleversé les modes de distribution et de création de valeur, voire

les relations avec la clientèle. Elles ont donné lieu à d'importantes restructurations des filières de production, tant au niveau local, par le recours accru à la sous-traitance, qu'au niveau mondial, par la réorganisation des chaînes de valeur globales.

Si ces changements représentent naturellement des opportunités d'expansion économique pour les économies avancées, d'une part par la création de nouveaux besoins, d'autre part par l'accroissement de la demande des pays émergents, ils sont également les moteurs d'une profonde réorganisation des structures économiques. En effet,

**GRAPHIQUE 72** DEPUIS 2000, NET REcul DE L'EMPLOI DANS LES SECTEURS INDUSTRIEL, AGRICOLE ET FINANCIER ET FORTE HAUSSE DES CRÉATIONS NETTES D'EMPLOIS DANS LES BRANCHES DES SERVICES AUX ENTREPRISES, DE LA SANTÉ ET DE L'ADMINISTRATION

(variations en milliers de personnes entre 2000 et 2015)



Source : ICN.

des pans entiers de l'activité sont relocalisés à l'échelle mondiale, non seulement dans les filières de production industrielle, mais aussi, pour une large part, dans les services.

### ... entraînant une importante réallocation de l'emploi entre les secteurs et les entreprises

Au cours des dernières décennies, ces mutations se sont traduites en Belgique par de considérables destructions d'emplois dans plusieurs secteurs, tels ceux de l'industrie, de l'agriculture et des activités financières et d'assurance. Entre 2000 et 2015, plus de 140 000 suppressions nettes de postes de travail ont ainsi été comptabilisées dans l'industrie, tandis que 22 000 l'ont été dans l'agriculture, prolongeant ainsi les tendances observées depuis le milieu des années 1970 dans la première branche, et depuis plus longtemps encore dans la seconde, et que 19 000 emplois ont été perdus dans les activités financières et d'assurance.

Aux yeux de la population, ces mutations se matérialisent plus particulièrement par les restructurations d'entreprises qu'elles impliquent. À cet égard, 2016 ne manque pas d'exemples illustrant l'ampleur des conséquences qui en découlent sur le marché du travail. Sur l'ensemble de l'année, 125 entreprises ont introduit une procédure de licenciement collectif, touchant plus de 12 000 travailleurs. Pour le seul mois de septembre, la perte de 5 500 postes de travail a ainsi été annoncée, soit plus que pour l'ensemble de l'année 2015.

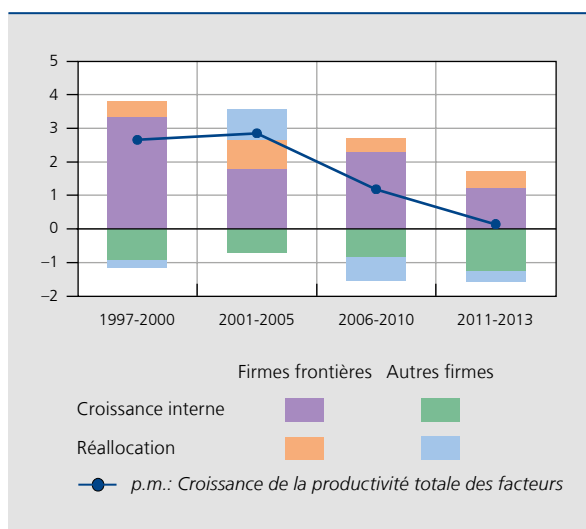
### La réallocation des ressources est génératrice de croissance économique

Ces évolutions doivent toutefois être replacées dans le contexte d'un marché du travail sur lequel un demi-million d'emplois ont été créés en termes nets entre 2000 et 2015, auxquels il faut ajouter 59 000 postes supplémentaires en 2016. Elles ne sont pas étrangères au bon fonctionnement du marché du travail, constamment animé par des destructions et des créations de postes de travail. Selon les statistiques de DynaM, établies sur la base des données de l'ONSS, rien qu'en 2014, plus de 205 000 emplois ont été créés, tandis que 180 000 autres ont été perdus.

Plus globalement, ces réallocations des ressources au sein d'une économie reflètent le dynamisme de celle-ci. La réallocation de l'emploi et du capital des secteurs et des entreprises en déclin vers des secteurs et des entreprises en expansion génère des gains de productivité, seule source de croissance durable.

Hormis lors de la crise, on observe en effet que la réallocation des ressources des firmes les moins efficaces vers les entreprises plus efficaces, et en particulier vers celles proches

**GRAPHIQUE 73** CROISSANCE DE LA PRODUCTIVITÉ TOTALE DES FACTEURS ET RÉALLOCATION DES RESSOURCES  
(moyennes par sous-période, points de pourcentage)



Source : BNB.

Sur la base de données individuelles relatives aux entreprises belges occupant au moins une personne et enregistrées auprès de la Centrale des bilans entre 1996 et 2013. Une firme « frontière » figure parmi les 5 % les plus productives de sa branche d'activité.

de la frontière d'efficacité technologique, a contribué positivement à l'accroissement de la productivité agrégée en Belgique. Cette source de croissance est cependant très limitée depuis 2010. On remarque également l'influence déterminante d'un nombre relativement restreint d'entreprises sur l'évolution agrégée de la productivité. Ce sont les gains de productivité enregistrés par les firmes se situant à la frontière d'efficacité, définies comme les 5 % les plus productives, qui constituent la principale source de croissance. Les autres firmes, qui peuvent accuser un retard technologique plus ou moins conséquent, contribuent quant à elles négativement à l'augmentation de la productivité et voient donc en général leur handicap s'aggraver.

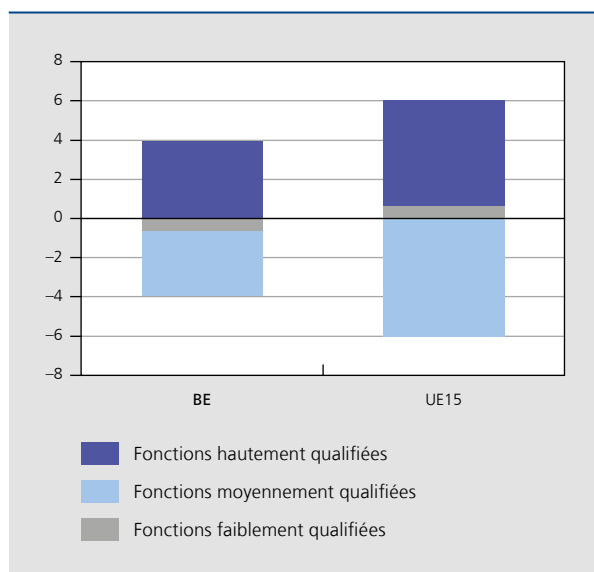
La composante interne de la hausse de la productivité est particulièrement importante pour les branches de l'industrie et des télécommunications et services informatiques. Pour les branches du commerce et des autres services marchands, c'est la réallocation des ressources aux meilleures entreprises qui contribue le plus à l'amélioration des performances économiques.

### Ces évolutions suscitent une inquiétude croissante au sein de la population

Les mutations du tissu économique et de l'organisation de la production affectent l'ensemble de la population, mais tous les individus n'y font pas face dans les mêmes conditions.

**GRAPHIQUE 74** ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SELON LE NIVEAU DE QUALIFICATION REQUIS POUR LA FONCTION AU COURS DE LA PÉRIODE 2000-2013

(parts dans le total, variations en points de pourcentage)



Source: CE (EFT).

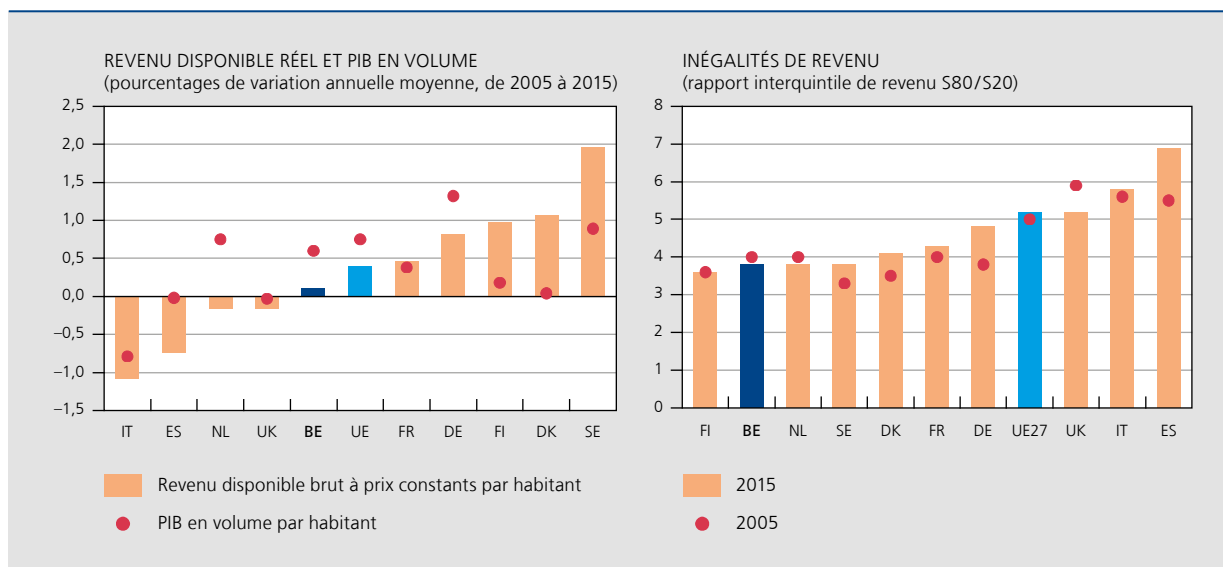
Ainsi, la mondialisation et les changements technologiques entraînent, en Belgique comme dans d'autres économies avancées, d'importantes modifications dans la composition de la demande de travail. La demande concernant des professions hautement qualifiées s'est renforcée, au détriment des professions moyennement

qualifiées. Les professions faiblement qualifiées ont, quant à elles, été moins touchées, les tâches exercées dans le cadre de ces emplois étant difficilement délocalisables car elles impliquent souvent un fort contenu relationnel et de proximité. À cet égard, on observe une évolution différente selon le genre: le nombre d'emplois peu qualifiés a progressé pour les femmes, tandis qu'il a diminué pour les hommes. Une polarisation accrue de la demande de travail s'est ainsi fait jour. On a également observé un glissement d'une partie des emplois vers des contrats de travail flexibles (contrats à durée déterminée et intérim), aux dépens des contrats à durée indéterminée.

Tout changement de position étant source d'incertitudes, il est possible que ces dernières aient été amplifiées par l'environnement économique peu porteur et par le sentiment que les gains n'étaient pas partagés par tous. Cela remet en question le contrat social qui sous-tend nos sociétés, en particulier par les personnes que ces évolutions fragilisent le plus.

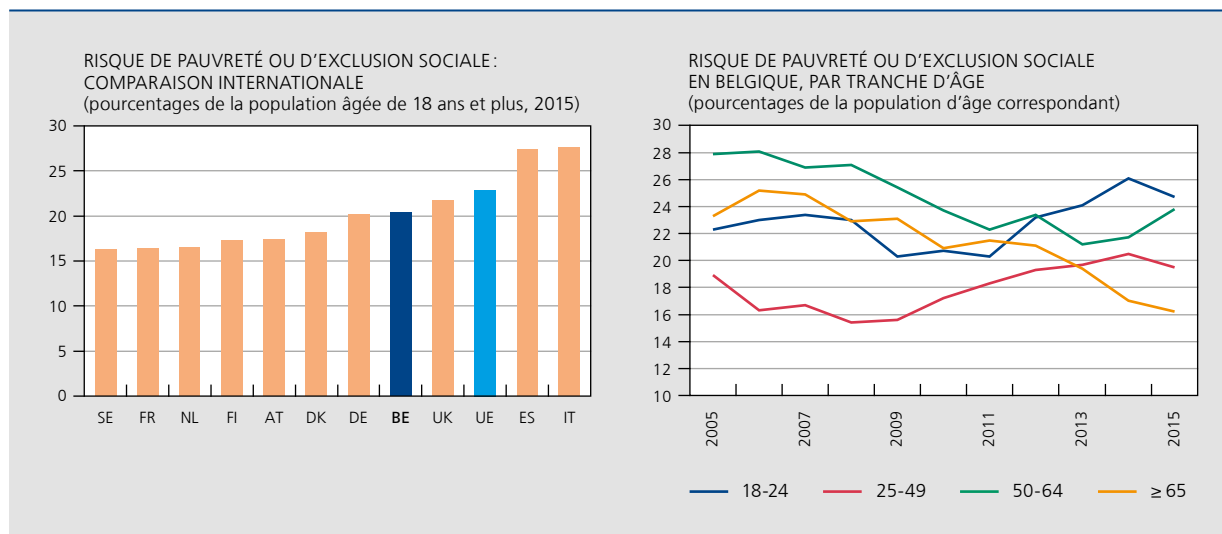
Entre 2005 et 2015, soit pendant la période qui a englobé la grande récession et la crise dans la zone euro, mais aussi, en partie, la phase de rapide expansion qui les a précédées et celle de faible croissance qui s'est ensuivie, le pouvoir d'achat moyen par habitant a augmenté en Belgique à un rythme annuel moyen de 0,1 %, soit un taux en retrait de 0,5 point de pourcentage par rapport à la croissance du PIB par tête. Ce retard résulte de la conjonction d'un transfert de revenus de la Belgique vers le reste du monde, à la suite de la perte des termes de l'échange encourue et d'un

**GRAPHIQUE 75** LE POUVOIR D'ACHAT MOYEN ET LA DISPERSION DES REVENUS SONT RESTÉS STABLES EN BELGIQUE DURANT CES DIX DERNIÈRES ANNÉES



Source: CE.

**GRAPHIQUE 76** EN BELGIQUE, LE RISQUE DE PAUVRETÉ OU D'EXCLUSION SOCIALE EST INFÉRIEUR À LA MOYENNE EUROPÉENNE MAIS PLUS ÉLEVÉ QUE CHEZ NOS VOISINS OU DANS LES PAYS NORDIQUES



Source : CE.

recul de la part des revenus nets de la propriété revenant aux particuliers. En revanche, la part des salaires dans le PIB a retrouvé en 2015 le niveau qu'elle affichait au début de 2005. Elle s'était amplifiée durant la crise, avant de se replier en 2014 et en 2015, sous l'effet de la modération salariale. L'importance des prestations sociales a quant à elle augmenté.

Au cours de cette période, la dispersion dans la distribution des revenus s'est légèrement resserrée en Belgique, ce qui tranche avec son accentuation dans de nombreux pays. L'inégalité est mesurée ici comme le rapport entre le revenu disponible total des 20 % de personnes ayant les revenus les plus élevés et celui des 20 % d'individus ayant les revenus les plus bas, un ajustement étant appliqué pour tenir compte de la composition du ménage auquel appartient l'individu.

L'indicateur européen de la pauvreté dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 » comptabilise le pourcentage de personnes confrontées à au moins un des trois risques suivants : pauvreté monétaire, privation matérielle grave ou faible intensité de travail. En Belgique, un adulte sur cinq est considéré comme encourageant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Cette proportion est nettement plus faible en Suède, en France et aux Pays-Bas. Ce classement moyen de la Belgique s'explique principalement par la moins bonne situation des individus hors emploi et par

le poids plus élevé de ces derniers au sein de la population des 18 ans et plus.

Une ventilation par tranche d'âge révèle que c'est parmi les jeunes qu'on compte la plus grande proportion de personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, et ce pourcentage va croissant. Ce groupe a été affecté par la crise économique et financière. À l'inverse, on constate depuis 2013 une décreue du nombre d'individus à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale parmi les 65 ans et plus.

La tentation d'un repli protectionniste, en réaction à ces nombreuses mutations, se manifeste de plus en plus dans les sociétés avancées. Elle ne constitue toutefois pas une solution à long terme. Pour pouvoir absorber les profonds bouleversements du tissu économique, il est essentiel d'assurer un fonctionnement optimal de l'économie, ce qui passe par la mise en place des différents outils permettant une réallocation rapide et efficace des ressources productives et, de manière complémentaire, une croissance plus inclusive. Ces outils doivent faciliter la mise en place des conditions nécessaires à l'insertion rapide sur le marché du travail, en particulier des jeunes, mais aussi au développement de l'activité économique et de l'emploi, notamment en favorisant l'innovation et la création d'entreprises et en réduisant les obstacles aux ajustements, de manière à stimuler la productivité totale des facteurs.

## 6.2 Accroître le potentiel de développement de l'économie en facilitant la réallocation des ressources

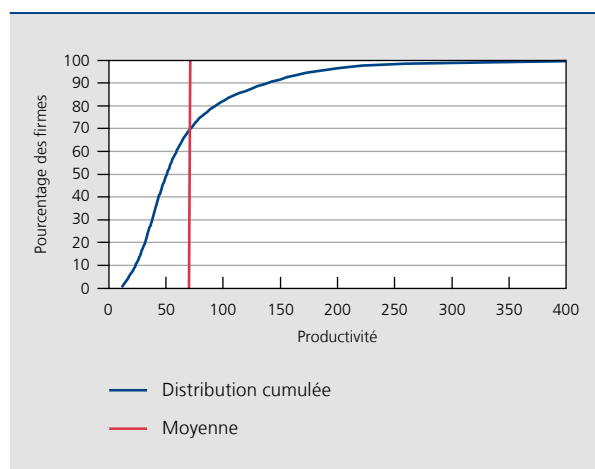
### *Des firmes hétérogènes et une dynamique entrepreneuriale trop faible*

En Belgique, comme dans la plupart des autres économies avancées, les performances des entreprises sont très hétérogènes. Ainsi, bien qu'elles soient, en moyenne, parmi les plus productives d'Europe, le niveau de productivité apparente du travail de près de 70 % d'entre elles est inférieur à cette moyenne.

Les entreprises se situant au sommet de la distribution de productivité ont tendance à être de grande taille et à participer directement aux chaînes de valeur globales, que ce soit en tant qu'exportateurs, importateurs ou multinationales. Ces quelques sociétés contribuent de manière significative à la création de valeur ajoutée et d'emplois en Belgique. Elles sont aussi à l'origine d'une très large part des investissements, qu'ils soient tangibles – en bâtiments et en équipements – ou, surtout, intangibles – notamment en R&D. Par exemple, en 2014, les 2 % de firmes belges qui faisaient partie de groupes internationaux ont généré 47 % de la valeur ajoutée et 38 % de l'emploi du secteur privé. Elles ont par ailleurs représenté 42 % des investissements tangibles et 74 % des investissements intangibles. Ces firmes, qui jouissent déjà d'un avantage technologique important, sont donc également celles qui investissent le plus dans l'amélioration de leur efficacité.

**GRAPHIQUE 77** DISTRIBUTION DE LA PRODUCTIVITÉ APPARENTE DU TRAVAIL EN BELGIQUE<sup>(1)</sup>

(milliers d'euros par équivalent temps plein, 2014)



Source : BNB.

(1) Échantillon d'entreprises occupant au moins 20 employés.

Parmi les entreprises moins efficaces, on retrouve par contre principalement des firmes ne participant pas du tout au processus de globalisation. Ainsi, si 85 % d'entre elles n'exercent aucune activité en dehors de l'économie domestique, elles ne fournissent que 30 à 35 % de la valeur ajoutée et de l'emploi, 40 % des investissements tangibles et à peine 11 % des investissements intangibles. Elles risquent de voir leur handicap technologique s'aggraver et leurs performances économiques et financières stagner.

Or, selon des travaux de l'OCDE<sup>(1)</sup>, il semblerait qu'une fraction croissante des entreprises parviennent à se maintenir en activité alors que leurs performances justifieraient une cessation, et ce parce que, par exemple, la valeur ajoutée qu'elles produisent ou les profits qu'elles enregistrent sont négatifs, ou encore parce que leur chiffre d'affaires est insuffisant pour couvrir leurs frais financiers durant une certaine période. Ces firmes, dites entreprises zombies, représenteraient près de 10 % des entreprises actives en Belgique, alors que ce pourcentage est sensiblement moins élevé dans d'autres pays (un peu moins de 2 % en France, 4 % au Royaume-Uni et 5 % en Italie). En poursuivant leurs activités, elles auraient accaparé en Belgique près de 15 % des emplois et du stock de capital en 2013. Ce phénomène témoigne d'un fonctionnement sous-optimal des marchés des biens et des services.

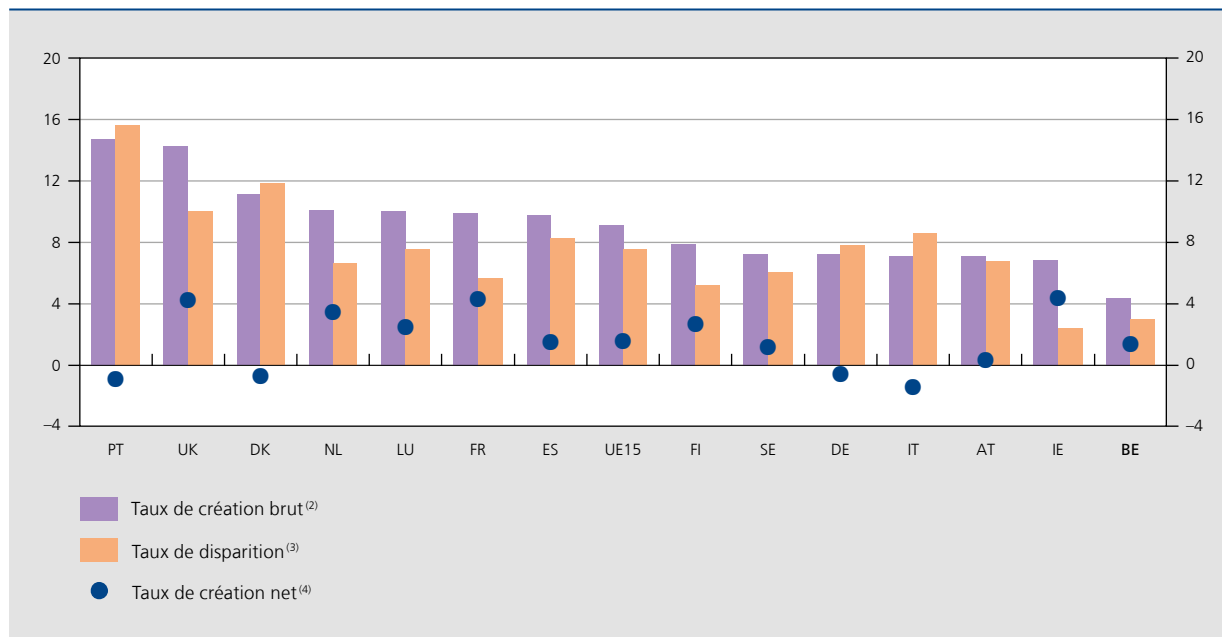
La sortie des entreprises les moins performantes, associée à l'expansion des meilleures d'entre elles ou à l'entrée de nouvelles firmes, participe en effet au processus permanent de réallocation des inputs. En Belgique, les données disponibles auprès d'Eurostat indiquent que tant le taux de création que celui de disparition d'entreprises sont très faibles, et ce depuis longtemps, que ce soit par rapport aux pays voisins ou à la moyenne de l'UE15. Ce constat, couplé à l'observation d'une plus grande prévalence de firmes dites zombies, illustre un manque structurel de dynamisme dans la réallocation des ressources. Or, pour pouvoir réinsérer sur le marché du travail les nombreux demandeurs d'emploi issus de restructurations et pour soutenir un développement économique durable, il est important d'accroître le nombre de créations d'entreprises, qu'elles soient petites ou grandes, tout en libérant les ressources captées par les firmes les moins performantes. Selon des données plus récentes, mais propres à la Belgique, il apparaît que les créations d'entreprises se sont toutefois accélérées en 2016.

Sur le plan individuel, créer sa propre société peut en effet être un vecteur de réinsertion professionnelle. Sur le plan macroéconomique, la création d'entreprises reposant

(1) Cf. Adalet McGowan M., D. Andrews et V. Millot (2017), *The Walking Dead? Zombie Firms and Productivity Performance in OECD Countries*, OECD Economics Department WP n° 1372.

**GRAPHIQUE 78** LE TAUX DE CRÉATION BRUT D'ENTREPRISES EN BELGIQUE RESTE LE PLUS FAIBLE DE L'UE15<sup>(1)</sup>

(pourcentages, 2014)



Source : CE.

(1) UE15, à l'exclusion de la Grèce.

(2) Nombre de créations d'entreprises en  $t$  divisé par le nombre d'entreprises actives en  $t$ .

(3) Nombre de disparitions d'entreprises en  $t$  divisé par le nombre d'entreprises actives en  $t$ .

(4) Différence entre le taux de création brut et le taux de disparition en  $t$ .

sur la mise en œuvre de projets innovants constitue également une source de nouveaux gisements d'emplois de qualité. De ce point de vue, il ressort de l'analyse des données du Global Entrepreneurship Monitor que, malgré un faible niveau de création d'entreprises, l'entrepreneuriat en Belgique est davantage tourné vers la croissance, notamment au travers du développement de nouveaux produits et de l'internationalisation des activités.

### ***Réunir les conditions nécessaires à une économie plus résiliente, allouant efficacement les ressources***

Dans un contexte économique en transition, un renforcement général des multiples aspects de la compétitivité hors coût s'avère fondamental pour accroître le potentiel de croissance de l'économie et pour allouer plus efficacement les ressources. Pour cela, le raffermissement du caractère innovant de l'économie ne peut s'effectuer sans un environnement favorable. Au vu des nombreux facteurs d'influence, il est dès lors essentiel de mettre l'accent sur leur complémentarité.

### ***Ajuster la réglementation aux besoins actuels et futurs***

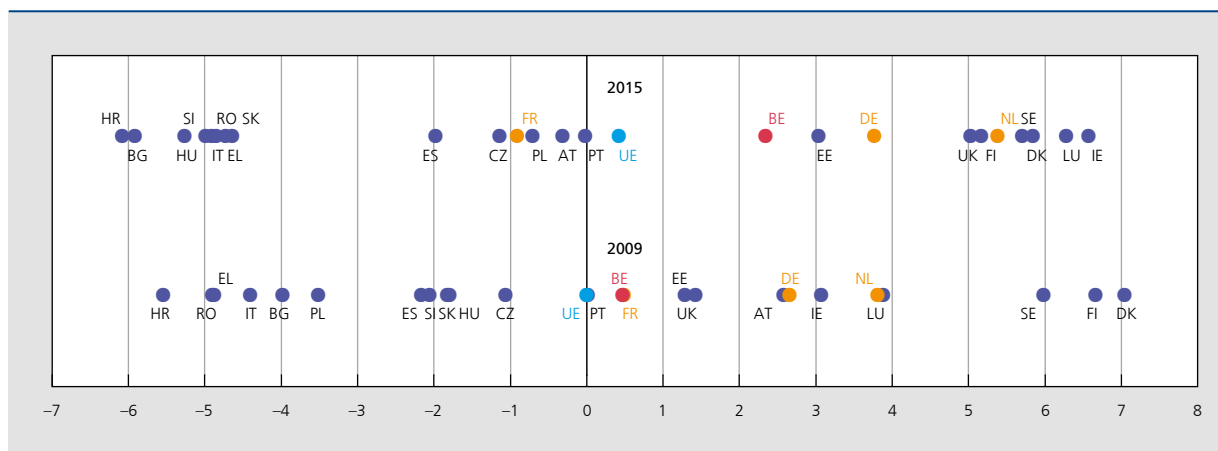
Le cadre réglementaire constitue une dimension essentielle en vue d'assurer le fonctionnement optimal de l'ensemble

de l'économie. Il détermine en effet le contexte général au sein duquel les entreprises et les individus évoluent et s'adaptent. Trop contraignant, il serait un frein à l'allocation optimale des ressources car il offrirait aux firmes inefficaces une trop grande protection contre la concurrence éventuelle de nouveaux entrants. Une moindre exposition des firmes existantes à la concurrence réduirait également leur incitation à innover et à combler leur éventuel retard technologique. Le niveau optimal de réglementation est bien sûr sujet à débat. Il faut trouver un équilibre entre l'indispensable protection des consommateurs, des travailleurs et des entreprises et le degré de flexibilité qui sous-tend un fonctionnement fluide des marchés. Par ailleurs, non seulement un cadre réglementaire clair doit permettre d'éviter l'émergence et le maintien d'un climat d'incertitude nuisible aux investissements, et donc à la croissance potentielle, mais il doit aussi corriger les imperfections des marchés et éviter certains comportements nocifs.

De multiples indicateurs permettent d'appréhender les différents aspects de la réglementation dans une perspective de comparaison internationale et d'en suivre les développements. À cet égard, il ressort que, globalement, le cadre réglementaire évolue favorablement en Belgique depuis 2009. En 2015, la Belgique se positionnait au-dessus des moyennes de l'UE et de la France, mais en deçà de celles

## GRAPHIQUE 79 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE A ÉVOLUÉ DE MANIÈRE RELATIVEMENT FAVORABLE DEPUIS 2009, ...

(indice synthétique de réglementation, une valeur plus élevée indique une situation plus propice au développement de l'activité économique; moyenne de l'UE<sup>(1)</sup> en 2009 = 0)



Sources : IMD, WEF, calculs BNB.

(1) UE, à l'exclusion de Chypre, de Malte, de la Lettonie et de la Lituanie.

de l'Allemagne et des Pays-Bas, ainsi que de celles des pays nordiques, qui occupent la tête des classements internationaux. Cette embellie est survenue dans un contexte institutionnel qui a subi de profonds changements. À la suite de la sixième réforme de l'État, de nombreuses compétences ont en effet récemment été transférées aux régions.

Au niveau des régions, plusieurs initiatives ont également été prises en vue de concilier le cadre réglementaire et les nouveaux besoins de l'économie. Ainsi par exemple, le plan stratégique 2025 de la Région de Bruxelles-Capitale implique la mise en place progressive de certaines mesures telles que l'introduction d'un Small Business Act ou la réduction des charges administratives pesant sur les entreprises, en particulier sur les PME, notamment en cas de transmission de sociétés. En Wallonie, un plan de simplification administrative (« Ensemble Simplifions 2016-2020 ») a également été lancé, qui met l'accent, entre autres, sur le développement d'une série de services en ligne destinés aux entreprises. Enfin, en Flandre, les autorités proposeront, d'ici 2020, que toutes les transactions administratives avec les entreprises s'effectuent par le biais de canaux numériques. Plusieurs décrets existants seront également coordonnés en un seul décret relatif à l'administration.

Les bonnes performances globales masquent cependant les évolutions contrastées de plusieurs dimensions du cadre réglementaire belge.

Ainsi, si on considère les données d'enquêtes collectées par le WEF et l'IMD, qui interrogent des dirigeants

d'entreprise, la réglementation en Belgique continue d'être perçue comme relativement plus contraignante qu'ailleurs, surtout pour se conformer aux exigences de l'administration publique. De plus, il appert que le cadre légal et réglementaire est, de manière générale, considéré comme n'encourageant pas suffisamment la mise sur pied d'activités commerciales et comme pénalisant la compétitivité des entreprises. Enfin, les politiques publiques ne sont que trop rarement adaptables en cas de changements importants dans l'économie.

Dans le contexte actuel, ces contraintes, réelles ou perçues, peuvent restreindre les capacités d'ajustement des acteurs économiques. Des mesures s'imposent à cet égard pour adapter le cadre légal et réglementaire aux nouvelles évolutions de l'économie, particulièrement dans les secteurs innovants, à fort potentiel de croissance.

Récemment, plusieurs réformes ont également été adoptées au niveau fédéral. À ce propos, l'un des axes du « Plan PME » instauré par le gouvernement fédéral est la simplification administrative. Un autre angle d'action a été l'établissement d'un cadre plus propice au développement de l'e-commerce, en modifiant la réglementation relative au travail de nuit, et à celui de l'économie collaborative, en définissant un cadre fiscal approprié.

D'autres aspects font état d'une situation plus favorable en Belgique. Ainsi par exemple, la réglementation belge est telle que l'économie est extrêmement ouverte aux échanges internationaux depuis de nombreuses années. De plus, il appert qu'elle encourage aussi fortement les



investissements et l'implantation d'entreprises multinationales, vecteurs essentiels de diffusion technologique au niveau local.

### Améliorer la gouvernance publique

Outre un cadre réglementaire adéquat, un gouvernement et des institutions performantes contribuent également à mettre en place un environnement favorable au développement soutenu et résilient de l'économie. L'analyse de la gouvernance, telle que proposée par la Banque mondiale, repose sur cinq dimensions, à savoir l'efficacité du gouvernement<sup>(1)</sup>, la stabilité politique, l'état de droit, la lutte contre la corruption et l'écoute et la responsabilité<sup>(2)</sup>.

L'indicateur qui agrège ces cinq aspects a peu évolué pour la Belgique depuis 2009, se situant à un niveau supérieur à la moyenne de l'UE. La Belgique se positionne en deçà des résultats de deux de nos pays voisins – l'Allemagne et les Pays-Bas –, mais également de ceux des pays scandinaves, qui sont les plus performants en la matière. Il ressort de l'examen des différentes composantes que c'est dans le domaine de l'état de droit que les marges d'amélioration sont les plus vastes, vraisemblablement en raison de la lourdeur du processus judiciaire en Belgique. C'est d'ailleurs sur cet aspect que la Belgique se démarque le plus par rapport à ses pays voisins.

(1) L'efficacité du gouvernement évalue la perception de la qualité des services publics et de la qualité et du degré d'indépendance de la fonction publique vis-à-vis des pressions politiques, l'application des politiques et la crédibilité de l'engagement du gouvernement.

(2) L'écoute et la responsabilité évaluent dans quelle mesure les citoyens d'un pays peuvent participer à la sélection de leurs gouvernements, la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de la presse.

### Des infrastructures de qualité pour soutenir la création d'activité

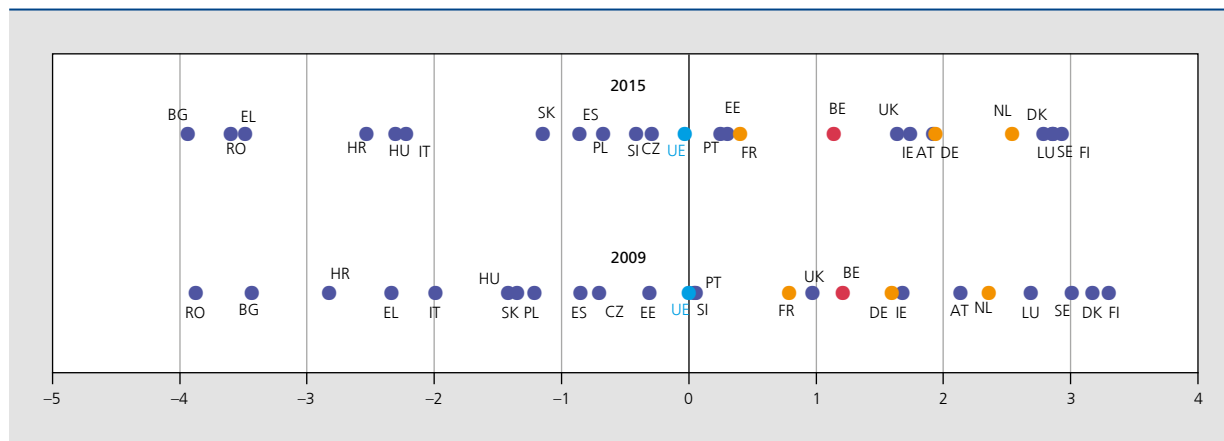
La présence d'infrastructures de transport et de communication de qualité détermine largement l'attractivité économique d'un pays. Elle contribue également à améliorer la productivité. À ce titre, en favorisant la mobilité du travail ainsi que les flux physiques de biens et les échanges d'informations, les investissements en ces matières constituent donc un important facteur d'ajustements fluides et efficaces de l'économie et, plus généralement, d'allocation optimale des ressources.

Si la Belgique dispose de très bonnes infrastructures portuaires et aéroportuaires, qui lui permettent de jouer un rôle central dans les chaînes de valeur européennes et de se positionner au-dessus de la moyenne européenne en matière d'indicateurs de qualité des infrastructures, certains maillons des réseaux de transport se sont néanmoins détériorés ces dernières années, en particulier par rapport aux trois pays voisins. C'est notamment le cas des réseaux de transport ferroviaire et routier, qui sont en effet régulièrement saturés, surtout aux abords des grandes villes du pays, et qui se sont dégradés ces dernières années.

Des solutions doivent être apportées aux limites du fonctionnement de certaines infrastructures, en mettant l'accent sur l'indispensable complémentarité des investissements à réaliser. Il convient de marquer un point d'inflexion vis-à-vis des actions menées dans le passé, spécialement en matière de fiscalité, en vue de rendre plus attractive l'utilisation des transports publics

**GRAPHIQUE 80** ... TANDIS QUE LES PERFORMANCES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE N'ONT PAS PROGRESSÉ

(indice synthétique de gouvernance, une valeur plus élevée indique une situation plus propice au développement de l'activité économique; moyenne de l'UE<sup>(1)</sup> en 2009 = 0)

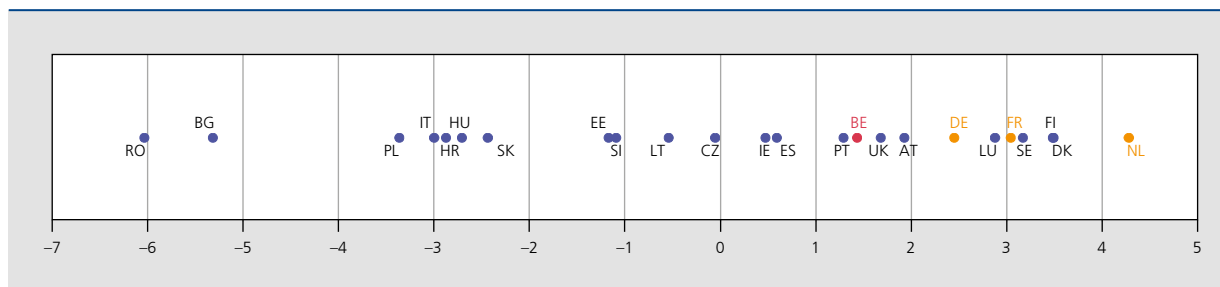


Sources : Banque mondiale, calculs BNB.

(1) UE, à l'exclusion de Chypre, de Malte, de la Lettonie et de la Lituanie.

## GRAPHIQUE 81 LES PERFORMANCES EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES S'INSCRIVENT EN DEÇÀ DE CELLES DES PAYS VOISINS

(indice synthétique d'infrastructures, une valeur plus élevée indique une situation plus propice au développement de l'activité économique; moyennes 2012-2015; moyenne de l'UE = 0)



Sources : CE, IMD, WEF, calculs BNB.

réduisant la congestion et respectueux de l'environnement. Dans le même temps, les nouvelles technologies peuvent aussi être mobilisées pour une meilleure exploitation des infrastructures existantes. Les problèmes de mobilité ne s'arrêtant pas aux frontières administratives du pays, il faut aussi garantir une certaine coordination entre les différentes initiatives qui ont été prises, de manière à en maximiser les retombées.

Par ailleurs, il revient aux autorités de définir un cadre réglementaire stable permettant aux différents acteurs du marché de l'énergie de procéder aux investissements nécessaires à la mise à disposition d'infrastructures adaptées aux évolutions des marchés énergétiques, et ce en suffisance et dans les délais requis. Il en va par exemple ainsi pour la conversion du réseau belge de gaz à faible pouvoir calorifique (gaz L) en un réseau de gaz à haut pouvoir calorifique (gaz H), qui doit être achevée à l'horizon de 2030. Il s'agit, d'une part, de convertir matériellement quelque 1,5 million de connexions et, d'autre part, de veiller à ce que la substitution des fournitures de gaz pauvre néerlandais par du gaz d'autres origines se concrétise afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement des clients concernés.

S'agissant du marché de l'électricité, la volonté de la Belgique de devenir une économie à faibles émissions de carbone, entre autres grâce à un renforcement de la production d'énergies renouvelables et à une plus grande efficacité du côté de la demande d'électricité, implique également des investissements destinés à adapter les infrastructures à une plus grande décentralisation et une plus grande réactivité du réseau de distribution au travers d'une numérisation accrue. L'adaptation des réseaux au niveau transfrontalier ne doit pas non plus être négligée pour garantir la circulation de l'électricité au sein du marché européen.

### *Le déficit de culture d'entreprendre est le principal obstacle à la réallocation des ressources par la création de nouvelles entreprises*

Un cadre réglementaire flexible et efficace, une gouvernance adéquate et des infrastructures de qualité sont autant de conditions nécessaires, mais pas suffisantes, à l'allocation optimale des ressources. Les entrepreneurs ont eux aussi un rôle à jouer. Or, leur nombre est relativement réduit en Belgique.

À cet égard, il appert que la dynamique entrepreneuriale est influencée, outre par le caractère innovant de l'économie, par de nombreux facteurs qui peuvent être regroupés en cinq catégories de déterminants : le cadre réglementaire, les conditions de marché, l'accès au financement, les compétences entrepreneuriales et, enfin, la culture d'entreprendre. Une récente étude<sup>(1)</sup> positionne la Belgique dans ces cinq catégories, et ce vis-à-vis de l'ensemble des pays de l'UE15. Il ressort ainsi de l'analyse de ces indicateurs que la Belgique a affiché le niveau de culture d'entreprendre le moins élevé de l'UE15 entre 2009 et 2015.

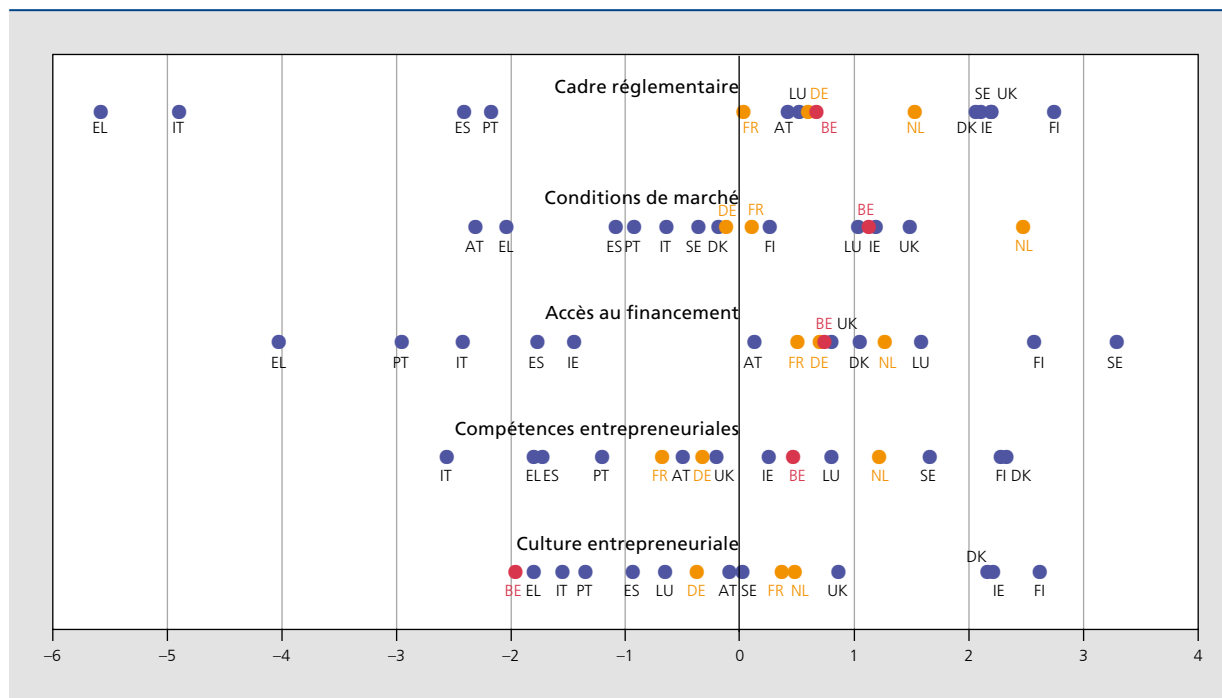
Pour ce qui est des quatre autres déterminants, la Belgique se situe au-dessus de la moyenne européenne. C'est dans la catégorie « conditions de marché » que la situation relative de la Belgique est la meilleure : elle s'y classe quatrième sur 15, après les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Irlande. S'agissant du cadre réglementaire, de l'accès au financement et des compétences entrepreneuriales, la Belgique fait légèrement mieux que la moyenne.

Des marges d'amélioration existent pour chacun des déterminants. Au cours des années 2015 et 2016, les pouvoirs publics ont adopté une série de mesures favorables à la dynamique entrepreneuriale, comme l'instauration d'un

(1) Cf. De Mulder J. et H. Godefroid (2016), « Comment stimuler l'entrepreneuriat en Belgique? », BNB, *Revue économique*, septembre, 69-87.

**GRAPHIQUE 82 LA CULTURE D'ENTREPRENDRE LA PLUS FAIBLE D'EUROPE ENTRE 2009 ET 2015**

(position de la Belgique et des pays de l'UE15 dans les cinq catégories de déterminants de l'entrepreneuriat, une valeur plus élevée indiquant une situation plus propice au développement de l'activité économique; moyennes 2009-2015; moyenne de l'UE15 = 0)



Sources : Banque mondiale, BCE, CE, FMI, GEM, IMD, OCDE, WEF, calculs BNB.

« tax shelter » destiné aux start-up ou l’allègement de certaines charges administratives dans le cadre du « Plan PME » instauré par le gouvernement fédéral. De plus, des avancées en matière d’harmonisation des statuts de salarié et d’indépendant ont été réalisées. Les trois régions du pays ont également mis en place diverses stratégies visant à stimuler la création d’entreprises, par exemple en favorisant les synergies entre les différents organismes soutenant les personnes qui souhaitent se lancer dans un tel processus.

Néanmoins, au vu d’un tel éventail de facteurs d’influence, ces mesures de stimulation doivent être mises en œuvre à la fois en insistant sur leurs complémentarités et en veillant à la coordination des actions menées par les différents niveaux de pouvoir.

Un déficit de culture d’entreprendre se révélant être le principal obstacle à l’entrepreneuriat en Belgique, il est essentiel d’en promouvoir une vision positive, ce qui contribuera à réduire la crainte de l’échec et la stigmatisation de celui-ci, à encourager la créativité et la prise de risques et à considérer le démarrage d’une activité comme un choix professionnel particulièrement intéressant et utile à la fois pour l’individu et pour la société dans son ensemble. Vivifier la culture d’entreprendre requiert une approche résolument multidisciplinaire, notamment au

niveau des écoles et des médias. Parmi les initiatives récentes, des plans d’action régionaux destinés à familiariser les jeunes avec la dynamique entrepreneuriale dans le cadre de leur parcours scolaire ont aussi été développés. De même, la définition du statut d’« étudiant entrepreneur » constitue une avancée positive.

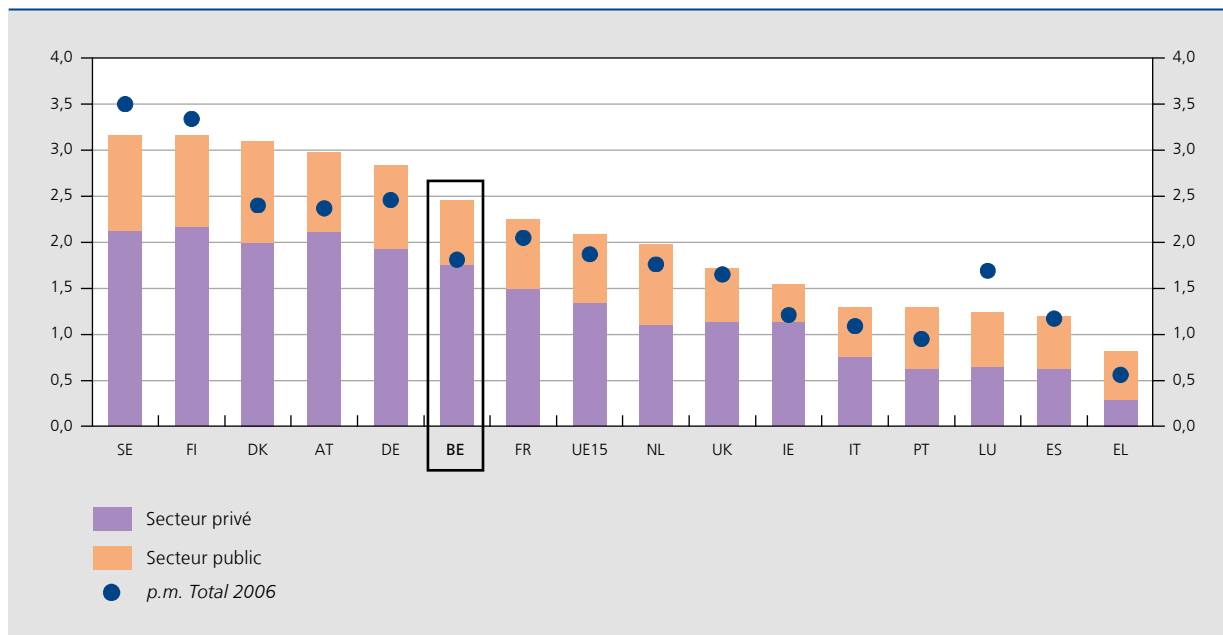
***Au-delà des dépenses de R&D, stimuler l’ensemble de l’écosystème d’innovation***

Afin d’entretenir et d’amplifier la dynamique positive issue de la création de nouvelles entreprises, plusieurs conditions doivent également être réunies pour en assurer le développement ultérieur par le biais de l’innovation. Celle-ci permet en effet aux nouvelles firmes et, plus largement, aux sociétés établies, de se différencier et de se rapprocher de la frontière technologique.

L’innovation contribue à rendre les processus de production plus efficaces, est susceptible de limiter les coûts de production et améliore la qualité des biens et des services offerts. Elle permet par ailleurs de créer des produits nouveaux et, ainsi, de répondre aux nouvelles demandes provenant de nouveaux marchés. Les investissements en actifs intangibles, et en particulier les dépenses de R&D, sont l’un des principaux moteurs de ce processus.

**GRAPHIQUE 83 LES DÉPENSES DE R&D DE LA BELGIQUE SONT SUPÉRIEURES À LA MOYENNE DE L'UE15, ...**

(dépenses de R&D en pourcentage du PIB; 2014, sauf mention contraire)



Source: CE.

En Belgique, les dépenses de R&D maintiennent la tendance haussière amorcée il y a plusieurs années, atteignant quelque 2,5 % du PIB en 2014. Les investissements en R&D y sont supérieurs à la moyenne de l'UE15 ainsi qu'à ceux des pays voisins, à l'exception de l'Allemagne. Ils sont toutefois encore inférieurs à l'objectif de 3 % du PIB fixé dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

La proportion des dépenses de R&D consenties par le secteur public est par contre plus faible en Belgique (28,5 %) qu'en moyenne dans l'UE15 (35,7 %), de même qu'elle masque une forte hétérogénéité entre les trois régions du pays, la part des investissements publics en R&D étant notamment plus modeste en Région wallonne.

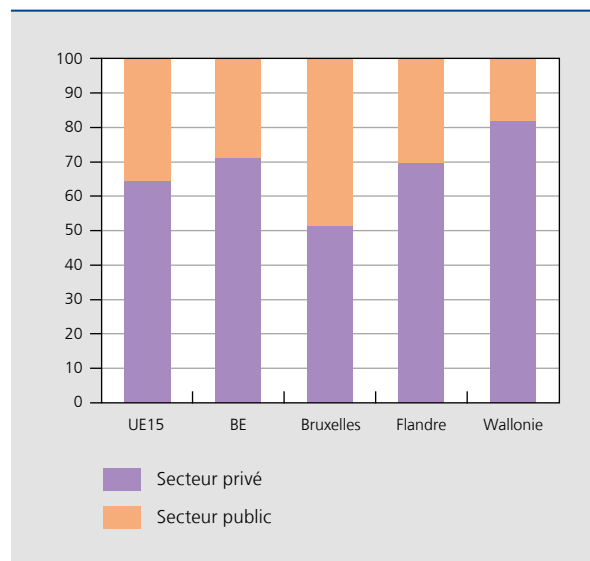
Au-delà de ces deux constats, les performances en matière d'innovation et de R&D des entreprises belges sont relativement hétérogènes. En effet, les dépenses de R&D sont majoritairement le fait de grandes sociétés, parmi lesquelles des filiales de multinationales, et sont concentrées dans deux branches d'activité spécifiques, à savoir la pharmacie et la chimie.

Ces investissements ont été stimulés grâce, entre autres, à l'existence d'un cadre fiscal attractif. Bien que le niveau agrégé de R&D soit encourageant, il convient d'inciter davantage de firmes, en particulier les entreprises purement domestiques, à effectuer des dépenses en la matière et, plus généralement, en actifs intangibles. Plus précisément,

les efforts sur le plan de la R&D doivent être élargis, notamment à destination des PME. Avec une telle concentration des efforts de recherche, la grande majorité des sociétés belges ne bénéficient pas directement des effets positifs

**GRAPHIQUE 84 ... MAIS LES DÉPENSES DE R&D DU SECTEUR PUBLIC DEMEURENT RELATIVEMENT FAIBLES ...**

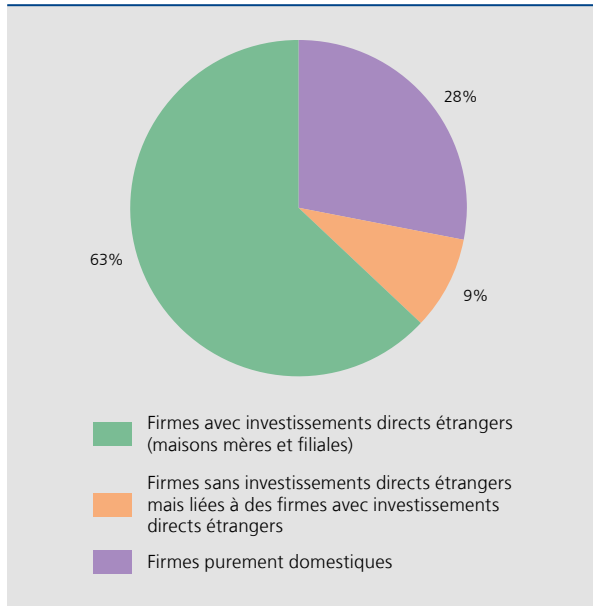
(dépenses de R&D par secteur en pourcentage des dépenses totales, 2013)



Source: CE.

**GRAPHIQUE 85 ... ET LES INVESTISSEMENTS EN ACTIFS INTANGIBLES RESTENT PRINCIPALEMENT LE FAIT DES GRANDES ENTREPRISES, SOUVENT MULTINATIONALES**

(pourcentages des investissements totaux en actifs intangibles, moyennes 2008-2014)



Source : BNB.

générés par les comportements innovants ; elles ne peuvent en bénéficier qu'au travers de leurs relations avec des entreprises qui innovent. Or, cette concentration réduit l'incidence des effets de débordement associés aux innovations.

Bien que les dépenses de R&D soient un élément important, caractériser l'écosystème d'innovation en

se fondant sur ce seul indicateur en procure une vision incomplète. Le Moniteur européen d'innovation publié par la CE évalue annuellement les performances agrégées des États membres en s'appuyant sur un indicateur synthétique recouvrant huit domaines : les ressources humaines, les systèmes de recherche, le financement, les investissements des entreprises, la collaboration, les actifs intellectuels, les innovateurs, ainsi que les effets économiques de l'innovation.

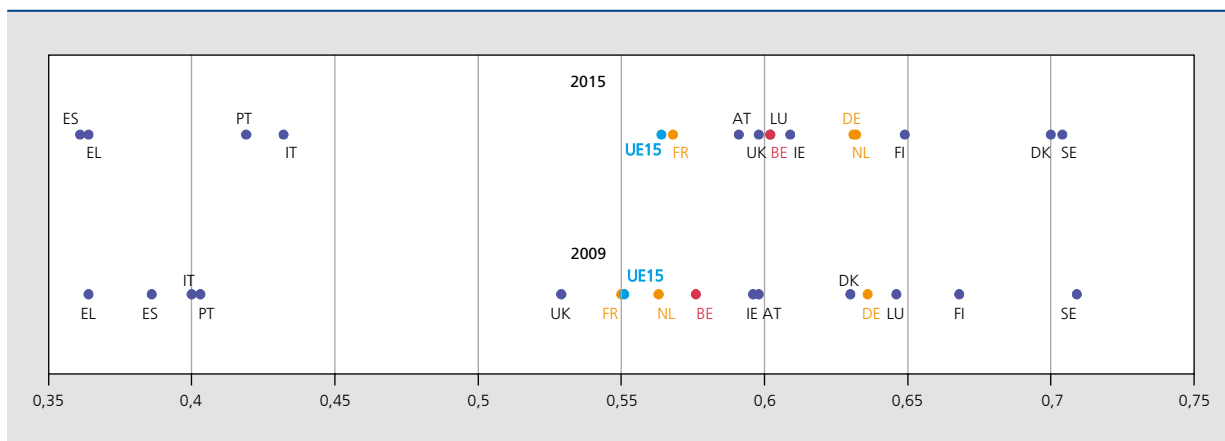
En se basant sur cet indicateur synthétique, il appert que la position de la Belgique s'est globalement renforcée entre 2009 et 2015. L'écosystème d'innovation est relativement plus développé en Belgique qu'en moyenne dans l'UE15. En 2015, la Belgique a, selon ce moniteur, été un « strong innovator », bien que ses performances se soient inscrites en deçà de celles des « innovation leaders » que sont la Suède, le Danemark, la Finlande et deux de nos pays voisins (l'Allemagne et les Pays-Bas). Les performances néerlandaises ont dépassé celles de la Belgique entre 2009 et 2015. Par conséquent, il est essentiel de poursuivre et de stimuler la dynamique actuelle d'amélioration de l'écosystème d'innovation belge.

Plusieurs constats peuvent être tirés quant à l'évolution des différentes catégories de déterminants depuis 2009 entre la Belgique, les pays voisins, la moyenne de l'UE et les pays les plus développés sur le plan de l'innovation en 2015.

Depuis 2009, les performances de la Belgique ont progressé dans les catégories suivantes : les ressources humaines, les systèmes de recherche, la collaboration, ainsi que les investissements des entreprises, estimés notamment par les dépenses de R&D du secteur privé.

**GRAPHIQUE 86 LES PERFORMANCES EN MATIÈRE D'INNOVATION DE LA BELGIQUE SONT SUPÉRIEURES À CELLES DE L'UE15**

(indice d'innovation, échelle allant de 0 = peu innovant à 1 = fortement innovant)



Source : CE (European Innovation Scoreboard dataset).

Bien que les effets économiques de l'innovation se soient également légèrement amplifiés, la Belgique enregistre un faible niveau dans cette catégorie par rapport aux autres déterminants. Or, il est essentiel de transformer les comportements innovants en produits et processus nouveaux afin que l'économie dans son ensemble puisse en tirer profit.

Le financement, mesuré entre autres par la part de R&D du secteur public, est le déterminant qui a accusé le plus vif repli en Belgique entre 2009 et 2015. Les catégories « actifs intellectuels », mesurant une série d'aspects liés au développement de brevets, et « innovateurs », qui estime la proportion des entreprises introduisant des innovations de produits, de processus, de marketing ou d'organisation, ont également évolué défavorablement.

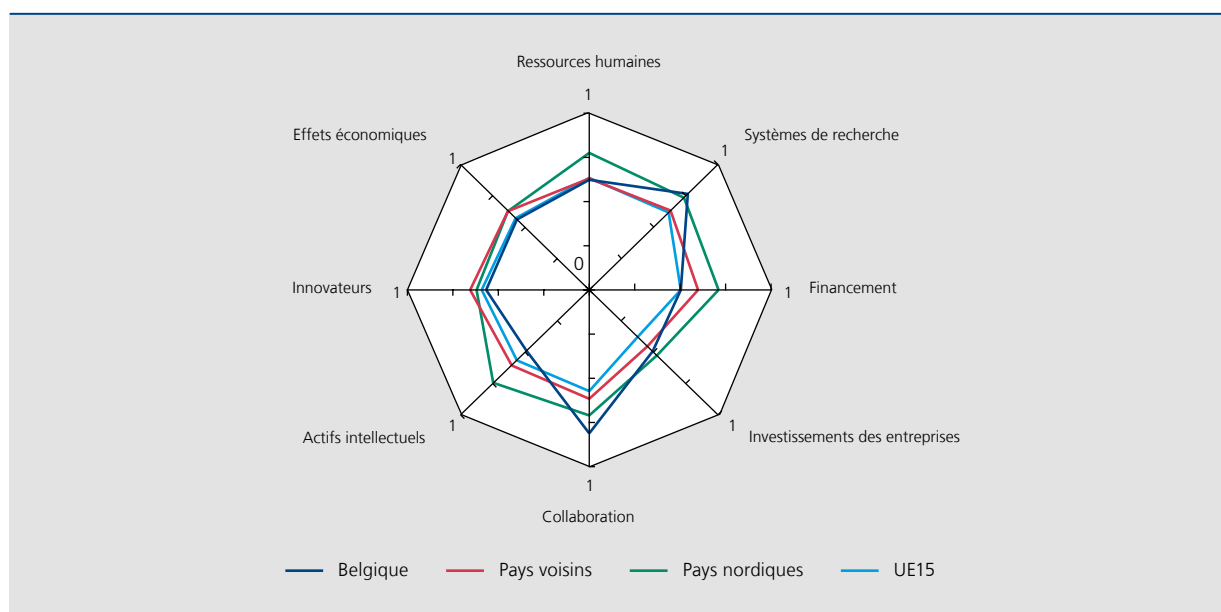
Selon ce moniteur européen, on peut globalement mettre en avant les atouts de la Belgique en matière d'innovation. Pour ce qui est des ressources en capital humain, des systèmes de recherche, mais aussi de la collaboration, la Belgique affiche des performances supérieures aux moyennes de l'UE15 et des pays voisins. Cette dernière dimension mesure, entre autres, la collaboration entre les PME innovantes ainsi que les partenariats public-privé en matière de recherche. À l'opposé, c'est au niveau des effets économiques de l'innovation, des brevets et du financement que les marges d'amélioration sont les plus amples.

Les trois régions du pays sont également toutes considérées, au même titre que la Belgique, comme des « strong innovators ». Bien que l'ensemble des données ne soient pas disponibles pour tous les déterminants de l'innovation, des dynamiques différentes sont toutefois observées.

Plus précisément, les performances globales de la Région de Bruxelles-Capitale ont diminué de 11 % entre 2013 et 2015. Le moniteur constate néanmoins que cette région enregistre de bons résultats en termes de collaboration entre les PME, de capital humain et d'exportations de produits de moyenne et de haute technologies. Des progrès peuvent néanmoins être enregistrés concernant les dépenses de R&D, tant du secteur public que du secteur privé. En Wallonie, les performances agrégées en matière d'innovation ont aussi reculé de 11 % sur la même période. Les dépenses privées de R&D et les exportations de biens de moyenne et de haute qualités sont relativement supérieures à la moyenne de l'UE, tandis que les innovations organisationnelles et en marketing sont plutôt moins développées, tout comme les dépenses publiques de R&D. Par contre, comparativement à ses performances de 2013, la Flandre maintient quant à elle sa position. En particulier, l'innovation en termes de produits et de processus y est bien présente, tout comme la collaboration entre les PME. Toutefois, comme en Wallonie, les dépenses publiques de R&D pourraient être plus importantes, de même que les innovations sur les plans du marketing et de l'organisation.

#### GRAPHIQUE 87 DÉTERMINANTS DE L'INNOVATION

(échelle allant de 0 = peu favorable à 1 = très favorable au développement de l'innovation, 2015)



Source : CE (European Innovation Scoreboard dataset).

Au final, bien que les dépenses de R&D et l'indicateur synthétique soient tous deux plus élevés en Belgique qu'en moyenne dans l'UE15, il n'en demeure pas moins que des avancées en matière d'innovation sont encore possibles. À cet égard, hormis certains aspects fiscaux, la majorité des compétences ont été régionalisées. Il convient dès lors que les différentes régions du pays adoptent de nouvelles mesures encourageant les dépenses de R&D et l'amélioration de la diffusion de l'innovation dans l'ensemble de l'économie. Innovante, celle-ci sera en effet plus apte à capter les bénéfices des mutations, de même qu'elle sera mieux armée pour permettre l'insertion du plus grand nombre sur le marché du travail.

### Saisir les opportunités de croissance sur les marchés extérieurs

La globalisation ne doit pas être considérée que comme une menace; elle constitue également une opportunité. La Belgique étant une petite économie ouverte, un important levier d'ajustement et d'essor de l'économie du pays consiste à tirer davantage profit du plus grand dynamisme de certains marchés extérieurs, et notamment de celui des pays émergents.

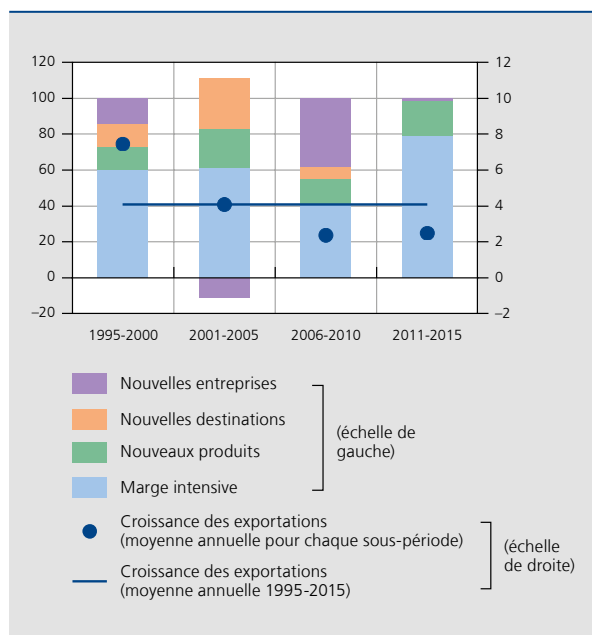
Le développement de ces marchés représente en effet une opportunité pour les entreprises exportatrices belges, qu'elles desservent directement ces nouveaux marchés ou qu'elles en bénéficient indirectement au travers de leur intégration au sein des chaînes globales de valeur. Pour les entreprises exportatrices belges, la globalisation constitue donc une opportunité de croissance qui est à la fois extensive, en pénétrant de nouveaux marchés, et intensive, en augmentant les exportations à destination de leurs marchés traditionnels.

L'analyse de données microéconomiques permet de ventiler la progression des exportations entre ces différentes marges, et ce en distinguant trois sources de croissance extensive, à savoir l'apparition de nouveaux exportateurs, la pénétration de nouvelles destinations et l'introduction de nouveaux produits sur des marchés existants.

La marge intensive est prépondérante dans l'évolution des exportations belges depuis 1995. Entre 1995 et 2015, elle a concouru à hauteur de 60 % à la progression des exportations. Ce pourcentage a même grimpé à presque 80 % ces dernières années. Ainsi, ce sont donc principalement les exportations de produits déjà commercialisés sur les marchés étrangers qui ont représenté l'essentiel de la croissance de nos exportations. S'agissant des marges extensives, ce sont les parts des nouveaux produits qui, entre 2011 et 2015, en ont constitué la majorité. Durant cette même période, la contribution des entreprises qui se lancent dans des activités d'exportation a été à peine positive.

**GRAPHIQUE 88 LES MARGES INTENSIVES CONTRIBUENT MAJORITAIREMENT AUX EXPORTATIONS DE LA BELGIQUE**

(croissance des exportations et contribution des marges intensive et extensives – biens en valeur; contribution cumulée à la croissance, sauf mention contraire)



Sources: ICN, BNB.

## 6.3 Faciliter et accélérer les transitions vers l'emploi, pour un marché du travail plus inclusif

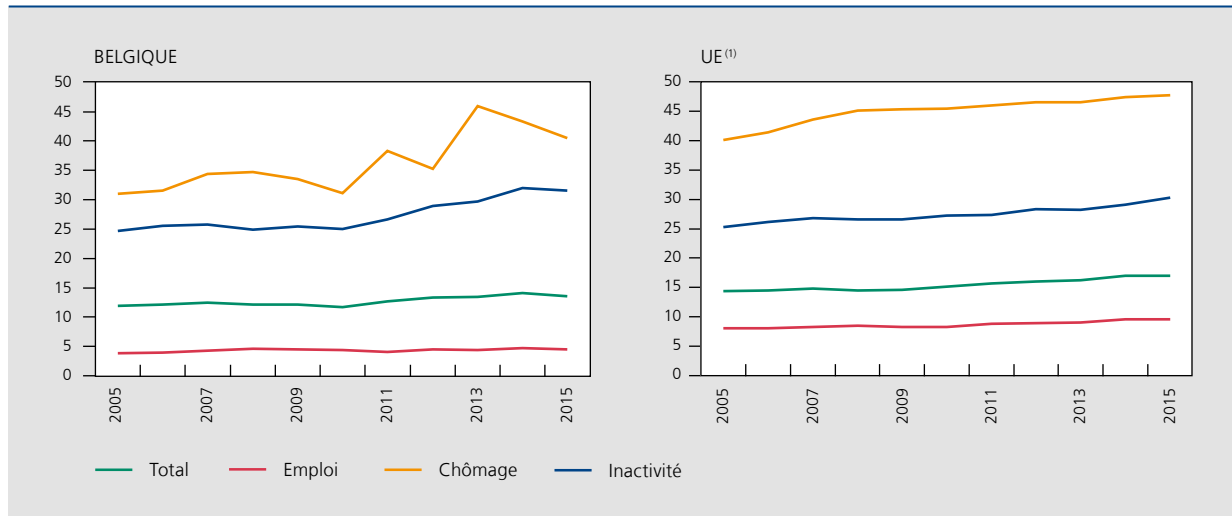
*En Belgique, l'insécurité d'emploi, les inégalités salariales et le risque de pauvreté sont limités pour les travailleurs, ...*

La distribution des risques de pauvreté témoigne de l'importance d'une intégration durable sur le marché du travail, assortie d'emplois de qualité et de rémunérations suffisantes.

En Belgique, le risque de pauvreté – définie comme le fait d'avoir un revenu inférieur au seuil de pauvreté – est très faible pour les personnes en emploi. En 2015, la proportion de travailleurs pauvres était de 4,5 %. Dans l'UE, seule la Finlande affichait un pourcentage plus faible encore, à 3,5 %. La menace de pauvreté

**GRAPHIQUE 89 EN BELGIQUE, LE RISQUE DE PAUVRETÉ EST NETTEMENT MOINDRE POUR LES TRAVAILLEURS**

(pourcentages de la population âgée de 18 à 64 ans)



Source : CE.

(1) À l'exclusion de la Croatie.

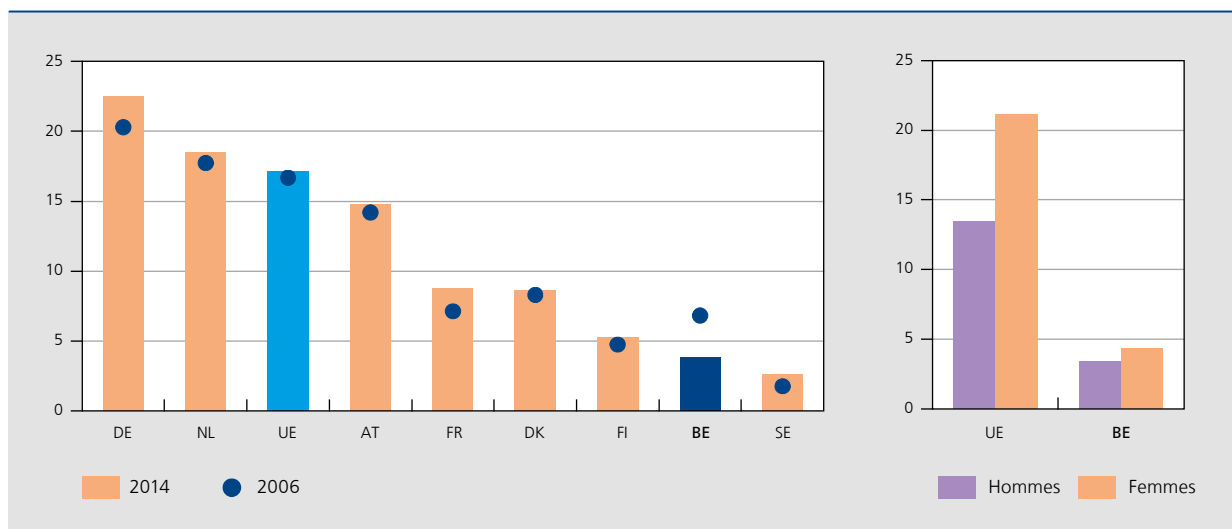
est nettement plus sensible pour les personnes à la recherche d'un emploi (40,4 %) ou inactives (31,5 %). Cet indicateur est resté relativement stable en Belgique ces dix dernières années, en dépit de la grande récession. Seul le risque encouru par les chômeurs a augmenté à partir du début de la décennie, en raison, notamment, de la crise, du renforcement du suivi du

comportement de recherche d'emploi et des réformes de l'assurance-chômage.

Parmi les éléments généralement pris en considération pour apprécier la qualité d'un emploi figurent non seulement le salaire reçu, mais également la perception du niveau de rémunération des autres travailleurs. Sur ce plan,

**GRAPHIQUE 90 LA PART DES TRAVAILLEURS À BAS SALAIRE EST L'UNE DES PLUS FAIBLES DE L'UE**

(pourcentages de salariés dont le salaire est inférieur aux deux tiers du salaire horaire national brut médian, 2014)

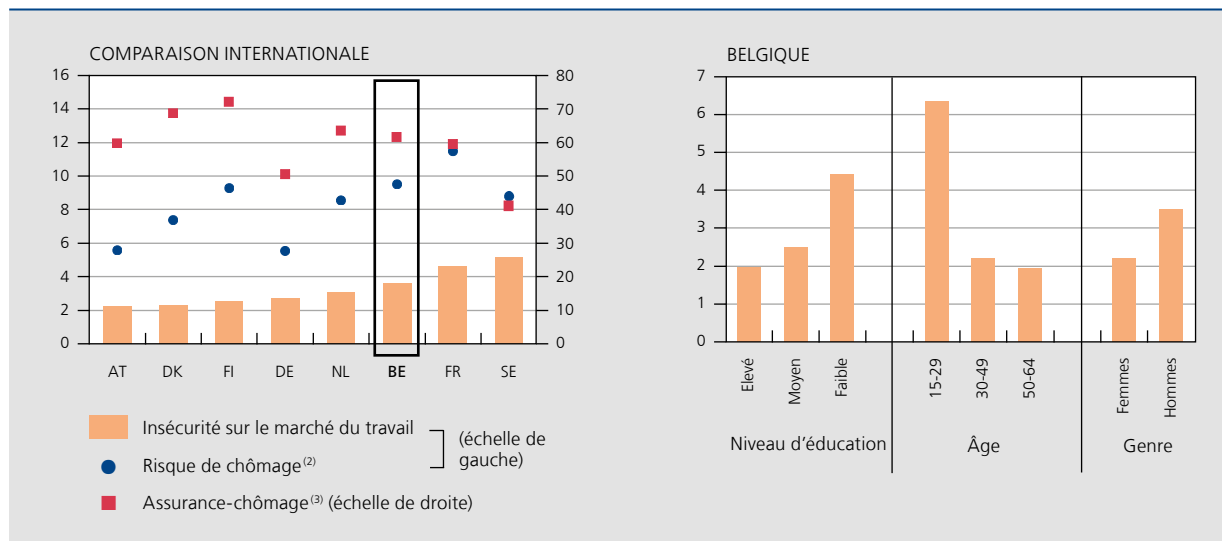


Source : CE.



**GRAPHIQUE 91 EN BELGIQUE, L'INSÉCURITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL<sup>(1)</sup> EST FAIBLE ET DÉCROÎT AVEC LE NIVEAU D'ÉDUCATION ET L'ÂGE**

(pourcentages, 2013)



Source : OCDE.

(1) Définie en termes de perte de revenus attendue en raison du chômage. Cette perte dépend du risque de chômage et de la générosité de l'assurance-chômage.

(2) Défini en termes de risque de perte d'emploi et de durée attendue de chômage.

(3) Définie en termes de taux de remplacement et de taux de couverture, soit le pourcentage des DEI ayant droit à des allocations de chômage.

la Belgique est également bien classée, puisqu'elle se caractérise à la fois par une rémunération du travail élevée, avec un salaire horaire médian dans le secteur privé de 17 euros bruts par heure en 2014, et par une dispersion limitée. En effet, la tension salariale, définie comme le ratio entre les rémunérations horaires du neuvième et du premier déciles, s'établissait à 2,4 en 2014, soit un rapport similaire à celui observé dans les pays nordiques et légèrement en deçà de celui des pays voisins.

En Belgique, la part des travailleurs à bas salaire, c'est-à-dire ceux dont la rémunération est inférieure aux deux tiers du salaire horaire national brut médian, est d'ailleurs l'une des plus faibles d'Europe, à moins de 4 %. Au sein de ce groupe, les hommes et les femmes y sont représentés dans des proportions quasi similaires, alors que, en moyenne dans l'UE, un écart important se marque en défaveur des femmes. La forte diminution enregistrée en Belgique entre 2006 et 2014 résulte de l'abolition de la dégressivité du salaire minimum pour les travailleurs de moins de 21 ans, qui sont surreprésentés au sein du groupe des travailleurs à bas salaire. En 2016, le gouvernement a envisagé de rétablir cette dégressivité.

De plus, l'insécurité sur le marché du travail, que l'OCDE estime en combinant le risque de chômage, la durée attendue du chômage et le taux de remplacement des allocations de chômage par rapport au salaire antérieur, est tenue en Belgique, à 3,6 %. Ce résultat s'explique

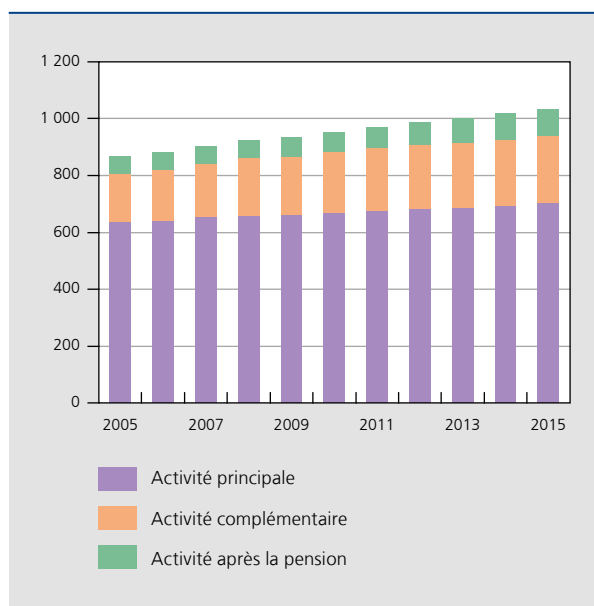
notamment par les pertes de revenus relativement réduites en cas de chômage, sauf pour les plus qualifiés. L'insécurité d'emploi est néanmoins nettement plus grande pour les jeunes, les hommes et les peu qualifiés. L'éducation permet donc de s'insérer plus aisément, mais aussi plus durablement, sur le marché du travail.

**... mais le besoin croissant de flexibilité vient modifier l'organisation et le fonctionnement traditionnels du marché du travail**

L'organisation du travail semble cependant évoluer vers une plus grande flexibilité, notamment en raison du développement des nouvelles technologies. La crise économique et les difficultés qui en découlent pour s'insérer sur le marché du travail traditionnel, de même que les réformes de l'assurance-chômage, contribuent également à cette flexibilisation accrue. Dans le chef des travailleurs, elle est entre autres soutenue par l'autorisation de cumuler revenu et pension, ainsi que par les facilités offertes par le statut d'indépendant à titre complémentaire. Le besoin qu'éprouvent les travailleurs d'équilibrer leurs vies professionnelle et privée participe également à ces évolutions, tout comme la féminisation du marché du travail. En effet, les femmes sont plus fréquemment occupées à temps partiel. Si le salariat classique, défini comme un contrat à durée indéterminée à temps plein, demeure la forme d'emploi la plus répandue, de nouvelles formules de travail tendent à se

**GRAPHIQUE 92 SUCCÈS GRANDISSANT DU STATUT D'INDÉPENDANT**

(milliers de personnes)



Source : INASTI.

multiplier. Pour un même individu, celles-ci se succèdent, voire se juxtaposent, tout au long de sa carrière. De plus en plus de personnes cumulent ainsi plusieurs activités, éventuellement sous différents statuts : travailleur salarié sous contrat temporaire, intérimaire, à temps plein ou à temps partiel, étudiant, étudiant-entrepreneur, ou encore indépendant à titre principal ou complémentaire.

Selon les données de l'INASTI, entre 2005 et 2015, le nombre d'indépendants à titre principal a ainsi augmenté de 11 %, tandis que celui des personnes exerçant une activité indépendante à titre complémentaire a crû de 39 % et celui des actifs après la pension de 55 %.

Pour certains travailleurs qui peinent à trouver un emploi salarié, notamment les jeunes et les personnes d'origine étrangère, ces statuts offrent un accès au marché du travail. D'autres optent quant à eux pour ces formules en raison du haut degré de flexibilité et d'autonomie qu'elles leur confèrent. Elles induisent toutefois un plus grand risque que le salariat à durée indéterminée. Le statut d'indépendant à titre complémentaire permet de limiter ce risque, ce qui explique certainement son succès.

Si la proportion de contrats temporaires a été relativement stable (en moyenne 8,5 % de l'emploi salarié entre 2000 et 2015), la part relative des contrats à court terme (moins d'un an) s'est élargie, passant de 75 % en 2005 à 82 % en 2015. Celle des contrats à très court terme

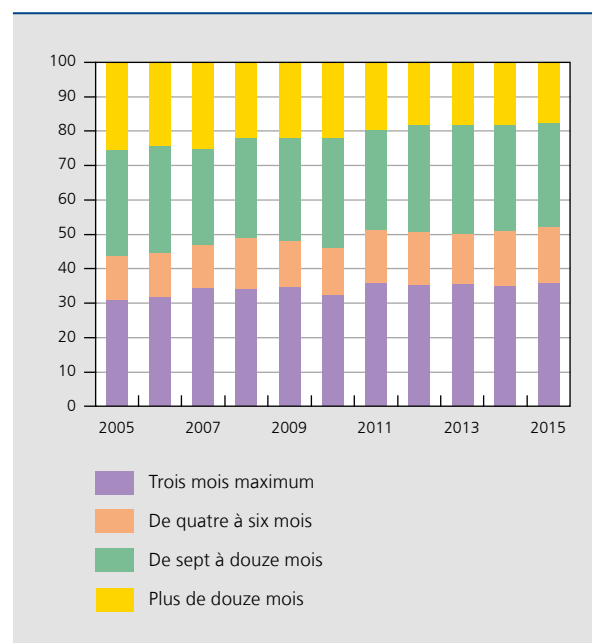
(trois mois ou moins) a quant à elle grimpé de 31 à 36 %. L'emploi temporaire est nettement plus fréquent parmi les jeunes : en 2015, il représentait 37 % de l'emploi salarié des 15-24 ans, contre 9 % pour les 15-64 ans. Ces chiffres corroborent les données relatives à l'insécurité sur le marché du travail, qui est considérablement plus élevée pour les jeunes travailleurs.

Tout comme le statut d'indépendant, ces types de contrats peuvent, pour d'aucuns, constituer un accès plus aisé au marché du travail que le salariat classique, dans le cadre duquel la compétition avec des travailleurs expérimentés est plus rude. La multiplication des contrats de travail temporaires touche néanmoins surtout les peu qualifiés, ce qui complique leur parcours professionnel et réduit leurs droits en matière de protection sociale. Les ménages ayant des revenus modestes ou irréguliers représentent aussi potentiellement un risque plus élevé en matière de crédits. Il existe plusieurs dispositifs publics leur facilitant l'accès au financement, notamment à des fins d'acquisition d'un logement.

Le sentiment de sécurité d'emploi comporte de multiples facettes. Le risque de perdre son emploi, le délai dans lequel il est possible d'en retrouver un et les conditions de travail futures sont autant de facteurs qui doivent être pris en compte. Or, tant au niveau de la stabilité de l'emploi

**GRAPHIQUE 93 PROPORTION CROISSANTE DE CONTRATS TEMPORAIRES DE (TRÈS) COURTE DURÉE**

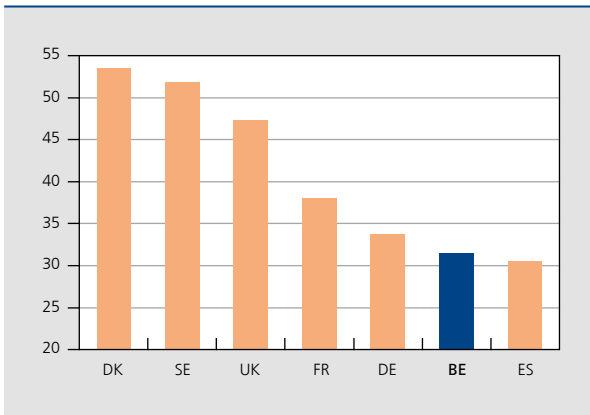
(pourcentages du total des contrats temporaires)



Source : CE.

**GRAPHIQUE 94 TRANSITIONS DU CHÔMAGE VERS L'EMPLOI: COMPARAISON INTERNATIONALE <sup>(1)</sup>**

(pourcentages des personnes qui étaient au chômage un an auparavant, 2014)



Source: CE.

(1) Taux de transition estimés pour un homme âgé de 35 à 39 ans, non marié et possédant un niveau d'éducation moyen.

qu'à celui des conditions de travail, la Belgique affiche de bons scores. Par contre, le taux de retour à l'emploi s'y révèle plus faible que dans les autres pays.

Le système d'assurance-chômage belge a la particularité de ne pas être limité dans le temps, sauf si le

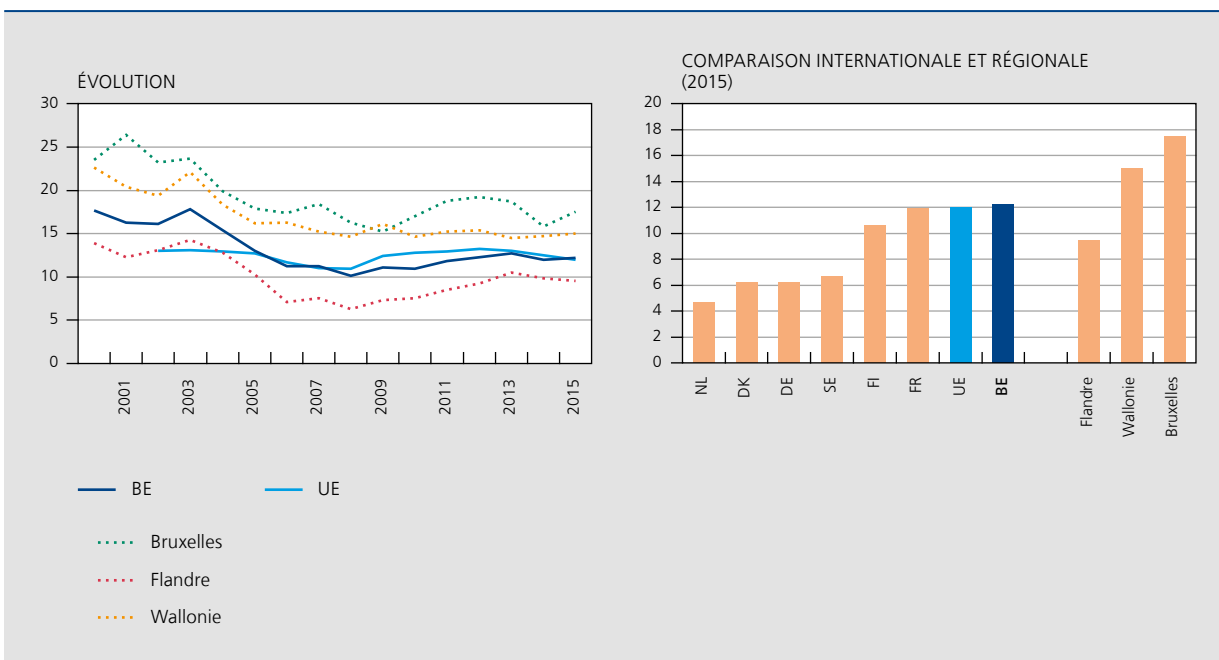
demandeur d'emploi est sanctionné. La proportion de chômeurs de très longue durée (plus de 36 mois) est institutionnellement plus grande en Belgique que dans d'autres pays qui disposent d'un dispositif distinct pour les personnes demeurant sans emploi pendant une longue période. Ces dernières ayant un taux de transition plus faible, cela influe sur la comparaison internationale de manière défavorable pour la Belgique, car les données harmonisées ne permettent pas de tenir compte de la durée déjà passée au chômage. Il convient néanmoins de faciliter ces transitions vers l'emploi, en agissant sur les différents leviers que sont les formations initiale et continue, l'accompagnement des demandeurs d'emploi et la création d'opportunités pour eux grâce aux nouveaux postes ouverts par les entreprises, ce qui va de pair avec une croissance durable de l'économie.

**La formation initiale, clé de l'insertion professionnelle des jeunes**

Pour les jeunes ne disposant pas d'une expérience professionnelle préalable, l'insertion sur le marché du travail dépend principalement de leur niveau de formation initiale. En Belgique, 12 % des 15-24 ans ne travaillent pas et ne participent ni à l'éducation ni à la formation. Cette proportion est supérieure à celles enregistrées dans les

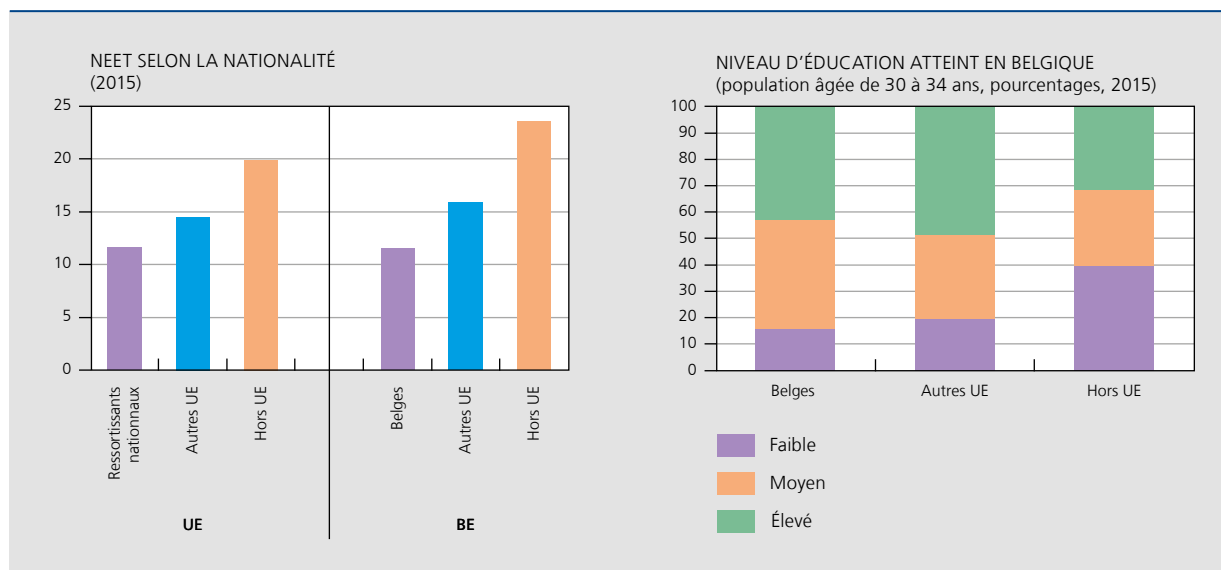
**GRAPHIQUE 95 EN BELGIQUE, 12% DES JEUNES SONT SANS EMPLOI ET NE PARTICIPENT NI À L'ÉDUCATION NI À LA FORMATION (NEET <sup>(1)</sup>)**

(pourcentages de la population âgée de 15 à 24 ans)



Source: CE.

(1) Not in Education, Employment or Training.



Source: CE.

pays voisins. Ce sont les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne et la Suède qui affichent les meilleures performances, leurs taux y étant inférieurs de moitié. De fortes disparités sont observées entre les régions. La Flandre, où ce taux est inférieur à 10 %, fait mieux que les deux autres régions (15 % en Wallonie et 17,5 % à Bruxelles). Alors que de nets progrès avaient été enregistrés entre 2000 et 2008, ceux-ci se sont ensuite partiellement étioilés. Ces jeunes ne possèdent pas un bagage suffisant pour s'intégrer durablement sur le marché du travail. Ils rencontrent plus de difficultés en période de ralentissement conjoncturel, lorsqu'ils sont, plus encore qu'en temps normal, confrontés à la concurrence d'autres jeunes mieux formés ou de travailleurs expérimentés. Cette situation génère un coût individuel et social élevé, à court et, surtout, à plus long termes, compte tenu de l'allongement des carrières.

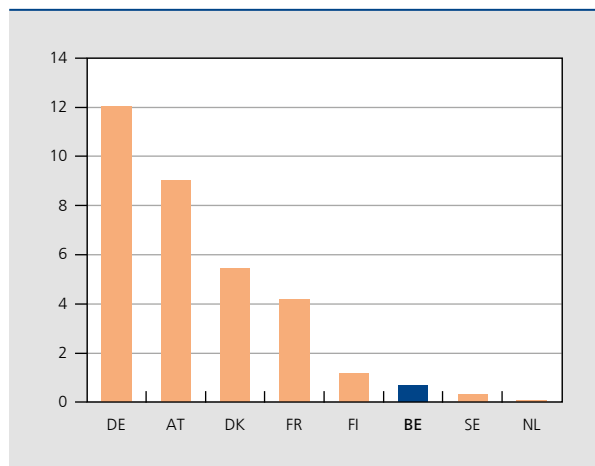
Parmi ces jeunes présentant un risque d'exclusion du marché du travail, certains groupes sont surreprésentés, en particulier les étrangers non européens. Ce phénomène n'est certes pas propre à la Belgique, mais il est néanmoins très marqué dans notre pays. Les jeunes étrangers à l'UE ont moins fréquemment été préscolarisés, leurs résultats scolaires sont moins bons par la suite, et leur niveau de formation est en moyenne inférieur à celui des Belges, quand bien même ils sont nés sur le territoire national. Ces différences sont notamment induites par les barrières linguistiques et culturelles et par le manque de formation des enseignants pour faire face à des publics de plus en plus diversifiés.

Globalement, le système éducatif belge tend à reproduire les inégalités socio-économiques. Malgré les faibles coûts d'inscription et l'existence de bourses d'études pour les familles à bas revenus, on observe une segmentation parmi les établissements scolaires. Les écoles les plus défavorisées manquent de moyens pour attirer et conserver des professeurs expérimentés. De plus, l'orientation des élèves vers des établissements d'enseignement général, technique ou professionnel s'effectue de manière précoce. Pour relever ces défis, les communautés ont récemment entrepris de stimuler la participation à l'enseignement préscolaire, surtout pour les groupes sous-représentés, de renforcer la mixité sociale et culturelle dans les écoles, de retarder et de mieux accompagner les choix d'orientation, ainsi que de limiter les redoublements.

L'enseignement de type professionnel ou technique est aussi de plus en plus mis en valeur et soutenu par les pouvoirs publics et les entreprises. Ces formations moins longues permettent une insertion rapide sur le marché du travail. Ces cursus sont en outre mieux à même de capter les besoins en constante évolution des entreprises. La formation en alternance offre ainsi potentiellement d'importants débouchés. Elle tend par ailleurs à être généralisée à l'ensemble des secteurs et des niveaux d'études. Actuellement, l'apprentissage reste pourtant une formule peu développée en Belgique, comparativement à certains pays comme l'Allemagne, l'Autriche ou le Danemark, où il rencontre un franc succès. En Belgique, ces études à vocation professionnelle constituent encore souvent un second choix.

**GRAPHIQUE 97 L'APPRENTISSAGE EST PEU DÉVELOPPÉ EN BELGIQUE**

(pourcentages de la population âgée de 15 à 29 ans, 2014)



Source : CE.

Dans le même temps, de plus en plus de jeunes poursuivent des études supérieures. En 2015, près de 43 % de la population âgée de 30 à 34 ans étaient titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, soit 8 points de pourcentage de plus qu'en 2000. Parmi les nouvelles générations, les femmes sont désormais plus nombreuses que les hommes à posséder un tel diplôme : on compte trois femmes diplômées pour deux hommes. Elles ont ainsi de meilleures perspectives de carrière. Des systèmes de garde d'enfants et de services aux personnes disponibles en suffisance et accessibles

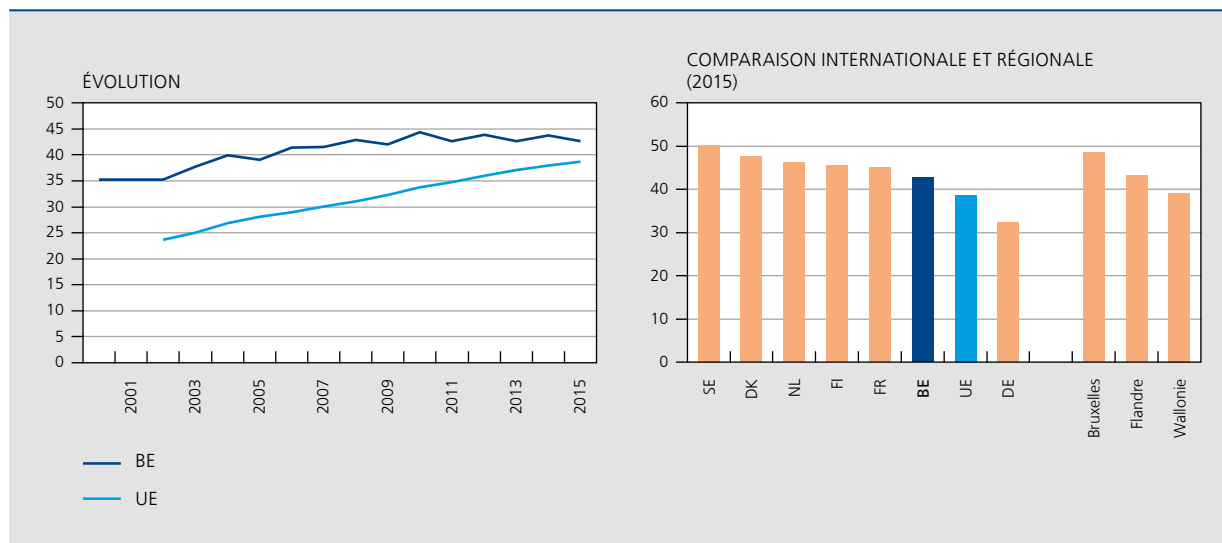
financièrement contribuent eux aussi à une répartition équilibrée des perspectives d'emploi selon le genre.

Parmi les diplômés du supérieur, les proportions de ceux qui ont opté pour les filières scientifiques et d'ingénierie sont en revanche plus réduites en Belgique qu'en moyenne dans l'UE. Il s'agit pourtant d'orientations rémunératrices auxquelles correspondent quantité de métiers dits critiques. S'inscrivant en contradiction avec les besoins de l'économie et la nécessité de stimuler le potentiel d'innovation de nos entreprises, le pourcentage de diplômés de ces filières a reculé entre 2005 et 2015. Cette inadéquation entre les filières dans lesquelles s'engagent les étudiants et les besoins du marché pourrait ne pas être étrangère à la diminution du taux d'emploi des travailleurs hautement qualifiés entre 2000 et 2015, de 84,4 à 81,8 %. Il ne suffit plus aujourd'hui de posséder un diplôme pour s'assurer un emploi : les choix d'orientation sont eux aussi déterminants.

À cet égard, les choix continuent de varier selon le genre. Les femmes sont surreprésentées dans les branches de l'éducation et de la santé, mais sous-représentées dans celles de l'ingénierie et des sciences. Ces choix se reflètent aussi dans le profil des rémunérations et expliquent en partie l'écart salarial entre les hommes et les femmes. À 6,6 % en Belgique en 2014, la différence de salaire horaire brut figurait parmi les plus faibles de l'UE. L'accès aux postes de direction reste moins aisé pour les femmes, tant dans les entreprises privées que dans le secteur public.

**GRAPHIQUE 98 LA BELGIQUE COMPTE DE PLUS EN PLUS DE JEUNES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

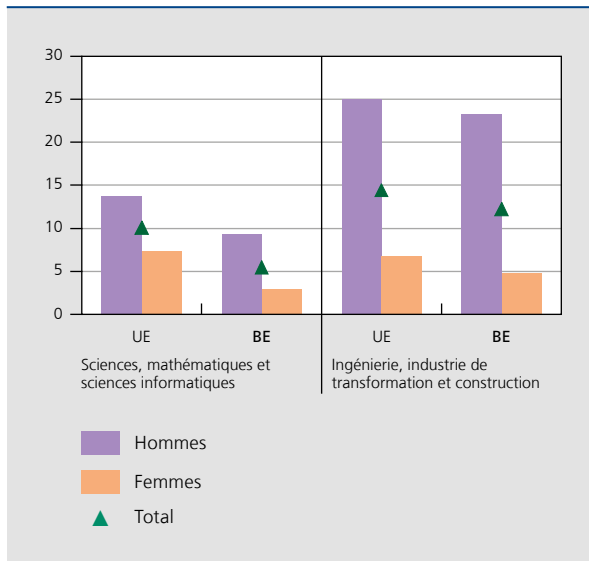
(pourcentages de la population âgée de 30 à 34 ans)



Source : CE.

**GRAPHIQUE 99 TROP PEU D'ÉTUDIANTS OPTENT POUR LES FILIÈRES SCIENTIFIQUES ET D'INGÉNIERIE**

(pourcentages de diplômés du supérieur selon l'orientation du programme et le genre par rapport au nombre total de diplômés, 2014)



Source: CE.

**Des transitions du chômage vers l'emploi plus aisées grâce à des politiques actives et à une assurance-chômage efficace**

La question de la formation ne concerne pas que les jeunes. Dans le contexte de l'allongement des carrières et des mutations technologiques, les travailleurs doivent

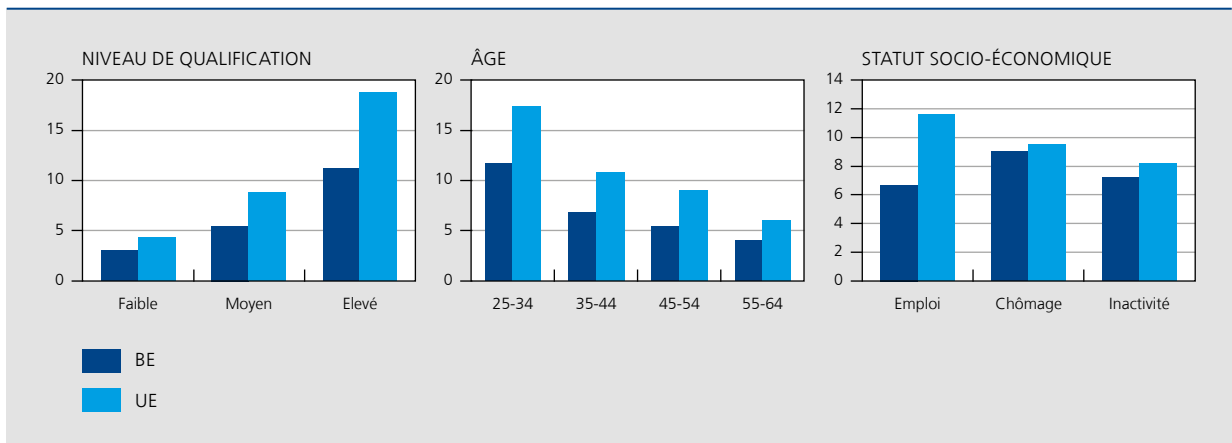
pouvoir acquérir des compétences leur permettant d'envisager une reconversion dans d'autres fonctions ou secteurs d'activité, et ce tout au long de leur carrière. La formation continue représente un outil indispensable à cet égard. Pourtant, en 2015, à peine 7% des travailleurs âgés de 25 à 64 ans avaient suivi une formation. La Belgique se situe ainsi loin du Danemark et de la Suède, où cette proportion atteint près du tiers des travailleurs, mais aussi bien en deçà de la moyenne de l'UE.

Certains groupes affichent des taux peu élevés de participation à des formations, notamment les travailleurs peu qualifiés et ceux âgés de 55 ans et plus. Par contre, le taux de participation à des formations des demandeurs d'emploi en Belgique est proche de la moyenne européenne. Cela reflète l'ampleur des politiques de formation mises en œuvre par les services publics de l'emploi (SPE).

Outre celle du niveau de formation, les analyses du taux de transition du chômage vers l'emploi soulignent aussi l'importance de la conjoncture, de l'âge et de la durée déjà passée au chômage. Plus cette dernière est longue, plus le taux de retour à l'emploi diminue. De manière générale, cette dépendance négative vis-à-vis de la durée s'explique soit par la dépréciation progressive du capital humain des personnes hors emploi, soit par un effet de découragement menant à une recherche moins active. Elle peut aussi être le résultat d'un processus de sélection dans le temps: les caractéristiques des personnes restant au chômage plus longtemps seraient en moyenne moins favorables en termes d'employabilité que celles des personnes qui sont rapidement retournées à l'emploi. Ces explications

**GRAPHIQUE 100 LE NIVEAU DE QUALIFICATION, L'ÂGE ET LE STATUT SOCIO-PROFESSIONNEL ONT UNE INCIDENCE SUR LA PARTICIPATION À LA FORMATION CONTINUE**

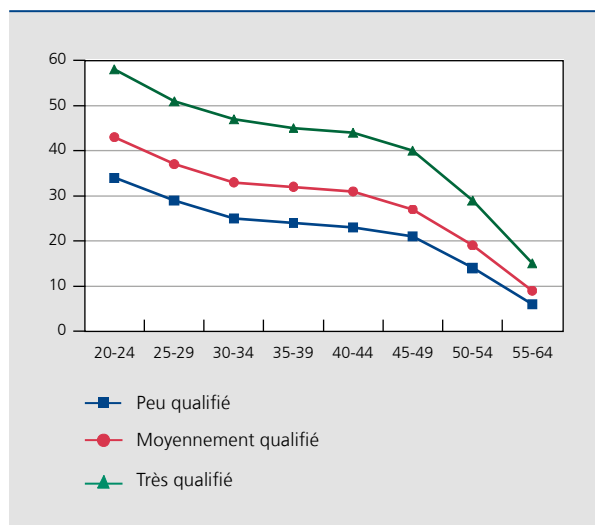
(pourcentages, 25-64 ans, personnes ayant suivi une formation au cours des quatre dernières semaines, 2015)



Source: CE.

**GRAPHIQUE 101 LE TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI<sup>(1)</sup> DIMINUE EN FONCTION DE L'ÂGE ET DU NIVEAU DE QUALIFICATION**

(pourcentages de chômeurs un an auparavant, 2014)



Source : CE.

(1) Taux de transition estimés selon un modèle multivarié basé sur les données belges, pour un homme non marié.

ne s'excluent pas mutuellement. Le constat d'un retour à l'emploi moins aisé après une longue période de chômage a conduit à prôner une intervention plus précoce dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi, tout en maintenant une certaine sélectivité. À cette fin, les SPE peuvent recourir à des modèles de *profiling* pour repérer, sur la base de critères objectifs, ceux qui, parmi les nouveaux inscrits, courent le plus grand risque de s'enliser dans le chômage. Les demandeurs d'emploi les plus vulnérables sont les faiblement qualifiés, les plus âgés et les ressortissants hors UE. Le passé professionnel et l'état de santé sont également des facteurs pris en compte pour assurer une intervention efficace auprès des bénéficiaires.

***Maintenir en emploi les travailleurs de 50 ans et plus et relever le taux de retour à l'emploi des chômeurs de cette même tranche d'âge***

On observe en Belgique une chute particulièrement marquée de la probabilité de retour à l'emploi des 50-64 ans par rapport à toutes les tranches d'âge inférieures.

Ce gradient par âge s'explique en partie par la corrélation entre l'âge et la durée du chômage : il y a plus de chômeurs de longue durée parmi les plus âgés que parmi les jeunes. Étant donné que les salaires augmentent avec l'expérience, les demandeurs d'emploi plus âgés bénéficient souvent, avant de perdre leur emploi, d'une rémunération supérieure à celle des jeunes. Cela influence

à la hausse leur salaire de réserve, ce qui les conduit à prendre moins d'offres en considération et à allonger leur durée de chômage. Dans tous les systèmes de chômage, le revenu de remplacement est fonction du salaire antérieur. Durant la phase initiale, les plus âgés ont donc droit à des allocations plus élevées. En outre, certains pays ont adopté des règles renforçant encore cette générosité, par exemple au travers d'une allocation complémentaire forfaitaire à partir de 50 ans ou d'une prolongation de la durée d'indemnisation. En Belgique, un tel système a notamment existé sous la forme des « compléments d'ancienneté », qui ont été supprimés le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ces allocations de chômage plus favorables se traduisent en moyenne par un taux de retour à l'emploi plus faible.

Parallèlement aux paramètres de l'assurance-chômage, d'autres caractéristiques institutionnelles influencent également le taux de retour à l'emploi des plus âgés. Ainsi, il a été courant dans le passé, à l'époque où on enregistrait à la fois une croissance soutenue de la population en âge de travailler et une conjoncture économique médiocre, de favoriser les départs anticipés à la pension, soit en instaurant un dispositif spécifique (telle la « prépension » en Belgique), soit en adaptant des régimes existants (chômage ou assurance-maladie), par exemple en supprimant la condition de recherche d'emploi tout en permettant à ces personnes de percevoir des allocations identiques à celles des chômeurs. Comme rappelé dans le chapitre 2 de cette partie du Rapport, ces mesures ont graduellement été durcies ou abrogées.

Outre les facteurs liés à l'offre de travail, aux institutions et aux politiques favorisant les retraits anticipés, la demande de travailleurs expérimentés est également un facteur déterminant. Recruter un travailleur âgé peut s'avérer onéreux pour une entreprise, notamment en Belgique, où l'ancienneté joue un rôle important dans la progression salariale, même en tenant compte de la productivité. Une partie de l'expérience accumulée au cours de la carrière est de nature spécifique et ne sera pas nécessairement valorisée chez un nouvel employeur. Pour ce dernier, l'horizon de la pension peut lui aussi constituer un frein, la période de rendement de son investissement étant (potentiellement) plus courte qu'avec un travailleur jeune. Enfin, une discrimination à l'embauche basée sur l'âge n'est dans certains cas pas exclue.

Les dispositions prises dans le cadre de la loi « Travail faisable et maniable », présentées à la section 2.3 de cette partie du Rapport, devraient permettre aux travailleurs et aux employeurs d'adapter plus facilement leurs conditions de travail, notamment en prenant en compte la dimension de la carrière.

Enfin, ces différents leviers de renforcement de l'insertion sur le marché du travail doivent être considérés comme complémentaires aux mesures prises en matière de coût

salarial. La réduction du coin fiscal et parafiscal contribue en effet à amplifier les incitants financiers de la demande et de l'offre de travail.

## Encadré 7 – Indicateurs complémentaires au PIB pour la Belgique

Le présent encadré résume les principaux résultats des indicateurs complémentaires au PIB, dont la première mise à jour annuelle a été publiée au début de février 2017 par le Bureau fédéral du plan (BFP). Conformément à la loi du 14 mars 2014, cet ensemble d'indicateurs vise à mesurer «la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie».

Les indicateurs ont été établis selon une approche similaire à celle utilisée dans le cadre de la première publication, parue en 2016. 67 indicateurs ont été retenus, qui informent sur trois dimensions du développement durable: «Ici et maintenant», «Plus tard» et «Ailleurs». Lorsque cela s'avérait pertinent, ces indicateurs ont été ventilés en fonction du genre, de l'âge, du niveau de revenu ou du niveau d'éducation. Des comparaisons internationales ont été réalisées pour 56 d'entre eux, pour lesquels les données étaient disponibles. Pour des informations détaillées sur les méthodologies mises en œuvre pour sélectionner les thèmes et les indicateurs et pour effectuer les ventilations, les lecteurs intéressés sont invités à consulter le rapport publié par le BFP en février 2016<sup>(1)</sup>.

### Tendances des indicateurs

Par leur variété, les indicateurs complémentaires au PIB livrent des informations pertinentes à propos d'une large palette de questions. Ainsi, dans le présent Rapport, ils permettent d'enrichir l'analyse de la position des individus dans la société et sur le marché du travail, mais aussi celle de la dette publique, ou encore celle de la position financière extérieure de l'économie.

Au-delà de leur utilisation spécifique, ces indicateurs permettent également de formuler quelques premières observations générales quant à l'évolution et à la soutenabilité du bien-être, de même qu'au développement de la société. Reprenant les principes exposés dans le rapport du BFP, cette évaluation repose uniquement sur l'évolution des indicateurs, selon qu'ils s'approchent ou s'écartent des objectifs auxquels la plupart d'entre eux sont reliés. Ces objectifs sont définis politiquement, soit au niveau belge, soit aux niveaux européen et mondial.

Cette évaluation doit être interprétée avec prudence, dans la mesure où elle ne dit rien sur le niveau actuel des indicateurs, ni sur leur rythme d'évolution. La pertinence des objectifs par rapport aux connaissances scientifiques n'a pas non plus été testée. En outre, pour environ la moitié des indicateurs, peu de données sont disponibles, en raison d'une fréquence d'observation faible ou d'une disponibilité récente.

La dimension «Ici et maintenant» regroupe 38 indicateurs qui permettent de répondre aux questions portant sur le bien-être des Belges et sur son évolution. Il ne s'en dégage pas de tendance systématique:

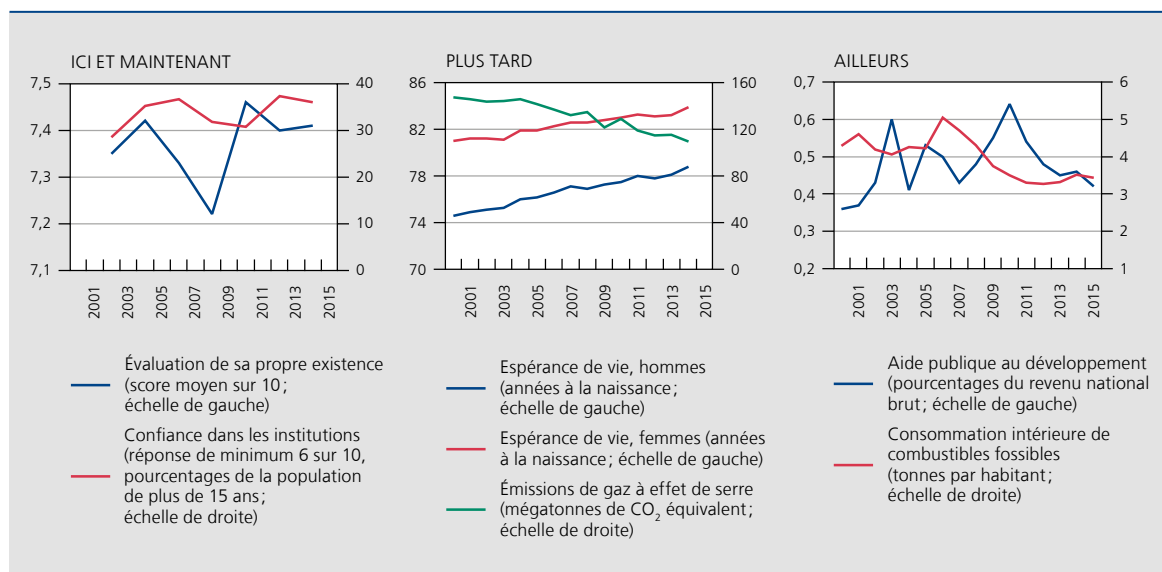
- Le bien-être subjectif est resté stable entre 2002 et 2014.
- La plupart des indicateurs qui ressortissent aux thèmes «Santé» et «Éducation et formation» évoluent favorablement. Seul l'indicateur portant sur le report ou sur l'annulation de soins de santé pour raisons financières se détériore.
- Si les inégalités de revenus ont évolué de manière positive, les autres indicateurs du thème «Niveau de vie et pauvreté» s'éloignent de leurs objectifs.

(1) Cf. <http://www.plan.be/publications/publication-1541-fr-indicateurs+complementaires+au+piib>.





## SÉLECTION D'INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES AU PIB<sup>(1)</sup>



Source: BFP.

(1) Pour chacune des trois dimensions de l'ensemble des indicateurs complémentaires au PIB, les indicateurs retenus ici ont été choisis de manière à éviter de doubles emplois par rapport aux séries utilisées par ailleurs dans le présent Rapport.

- En ce qui concerne la majorité des indicateurs relatifs aux thèmes « Travail et temps libre » et « Vie en société », les améliorations constatées depuis 1990 ont en partie été annihilées par des évolutions en sens opposé durant ces cinq dernières années.
- Parmi les cinq derniers indicateurs de la dimension « Ici et maintenant », trois (émissions de PM<sub>2,5</sub>, NO<sub>x</sub> et morts sur les routes) progressent en direction de leurs objectifs, tandis que celui relatif à la dépendance énergétique s'en éloigne. L'indicateur se rapportant aux victimes de catastrophes naturelles est trop variable pour qu'on puisse en tirer des conclusions significatives.

La dimension « Plus tard » inclut 35 indicateurs qui portent sur la capacité des Belges et de la société de maintenir, voire d'augmenter, le bien-être à l'avenir. La plupart des indicateurs de cette dimension tendent vers leurs objectifs sur toute la période depuis 1990 comme sur les cinq dernières années. Les exceptions les plus notables sont les suivantes :

- L'espérance de vie en bonne santé a diminué ces cinq dernières années.
- L'évolution a aussi été défavorable pour la proportion des jeunes sans emploi ne participant ni à l'éducation, ni à la formation, pour le stress au travail ainsi que pour la part des diplômés de l'enseignement supérieur.
- Les indicateurs relatifs aux populations d'oiseaux des champs et à la pêche durable (thème « Territoires et écosystèmes »), deux des rares indicateurs de diversité biologique disponibles sur une longue période, s'éloignent de leurs objectifs.
- Dans le thème « Capital économique », l'indicateur de la dette publique s'éloigne de son objectif depuis 2007.
- Dans le thème « Mobilité et transport », s'agissant du transport de marchandises, la part de la route s'éloigne de son objectif depuis 1990, mais elle s'en est néanmoins rapprochée ces cinq dernières années.

La dimension « Ailleurs » rassemble huit indicateurs qui permettent de répondre à la question « Comment le développement de la société en Belgique influence-t-il la capacité des autres pays de se développer et le bien-être de leur population ? »

- Les indicateurs issus des thèmes « Ressources naturelles » et « Climat et énergie » sont liés à des capitaux environnementaux globaux, comme le système climatique et les ressources de matières premières. Ces indicateurs évoluent vers leurs objectifs.
- Mesurée en pourcentage du PIB, l'aide publique au développement a en moyenne été plus élevée durant les années 2000-2010 que dans les années 1990. Elle diminue depuis 2010, et était revenue en 2015 à un niveau inférieur à celui de 1990.

Considérées globalement depuis la crise économique et financière de 2008, les évolutions des indicateurs portant sur des thèmes environnementaux sont en général plus positives que celles des indicateurs se rapportant à des thèmes sociaux. En effet, la grande récession et la longue période de faible croissance qui s'est ensuivie ont exercé une influence défavorable sur de nombreux indicateurs sociaux, tel le risque de pauvreté et d'exclusion sociale, tandis que le ralentissement économique a entraîné un allègement de certaines pressions environnementales.

## Comparaison internationale

De manière générale, la comparaison du niveau des indicateurs par rapport à la moyenne européenne ou à celles des pays voisins place la Belgique dans une position favorable pour les indicateurs sociaux, mais défavorable pour les indicateurs environnementaux. Cela tient aux faits que, d'une part, le système de protection sociale est plus développé en Belgique que dans beaucoup d'autres pays européens et, d'autre part, la Belgique est un pays où la pression environnementale est forte, en raison de la densité de population élevée et de la présence d'un secteur industriel centré sur des activités intermédiaires plus polluantes que la moyenne.

## Ventilation des indicateurs

27 des 67 indicateurs complémentaires au PIB sont répartis suivant des catégories pertinentes de la population. Les ventilations en fonction du genre montrent que beaucoup des différences entre les hommes et les femmes s'amenuisent, même si certains écarts substantiels perdurent. Les divergences observées selon le niveau de formation persistent, voire s'aggravent. Enfin, comme illustré au début de ce chapitre, la situation des jeunes se détériore, alors que celle des personnes âgées s'améliore.

Les ventilations selon le niveau de revenu portent sur des indicateurs appartenant à quatre thèmes: « Bien-être subjectif », « Niveau de vie et pauvreté », « Santé » et « Vie en société ». Ces répartitions font état d'une situation plus favorable pour les catégories dont les revenus sont les plus élevés:

- Dans le thème « Bien-être subjectif », l'évaluation de sa propre existence fait apparaître que celle-ci a tendance à augmenter avec le revenu. Toutefois, les intervalles de confiance calculés dans ce cadre sont relativement importants, et cette tendance devra être confirmée par d'autres observations.
- Dans le thème « Niveau de vie et pauvreté », les indicateurs de risque de pauvreté et d'exclusion sociale, d'intensité de travail très faible et de privation matérielle sévère révèlent des valeurs très élevées dans le quintile des revenus les plus bas, des valeurs trois à cinq fois plus basses dans le deuxième quintile et des valeurs très faibles ou nulles dans les trois autres quintiles.
- La ventilation par revenu des indicateurs de la « Santé » montre aussi que plus le quintile de revenu est élevé, plus la part des fumeurs, des obèses et des personnes déprimées est faible, et moins il y a de reports ou d'annulations de soins pour raisons financières.
- Dans le thème « Vie en société », la confiance généralisée, le sentiment de sécurité dans les espaces publics et la confiance dans les institutions s'accroissent parallèlement au niveau de revenu. L'indicateur des contacts avec les amis et la famille est par contre stable en fonction du revenu. La répartition de l'indicateur relatif aux victimes



de cambriolage ou d'agression a tendance à augmenter avec le niveau de revenu, même si ce mouvement n'est pas très net.

### Pistes pour les travaux futurs

Les indicateurs complémentaires au PIB continueront d'être mis à jour chaque année; ils pourront varier en fonction de l'évolution des connaissances et des débats sociétaux.

Dans les années qui viennent, le BFP poursuivra ses travaux sur les indicateurs complémentaires au PIB en vue d'en mettre au point de nouveaux destinés à compléter l'ensemble actuel, d'en améliorer la convergence avec les indicateurs de développement durable, en particulier dans le contexte du suivi des objectifs de développement durable de l'ONU, et d'approfondir les recherches sur les indicateurs composites. À cet égard, le BFP explore les possibilités d'élaborer des indicateurs composites propres à la Belgique pour chacune des trois principales dimensions du développement durable.